

L'ACTION NATIONALE

Volume LXIX, Numéro 8

Avril 1980

\$2.

ON MÉRITE MIEUX QUE ÇA

Par René Lévesque, premier ministre

LA GUERRE DE LA CENTRALISATION

par John Grube

DITES-MOI QUE CELA N'EST PAS VRAI!

par Louise Brochu

LE CONTEXTE DE LA LOI 62

par Georges Allaire

ANTHOLOGIE DE LA LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE. DICTIONNAIRE NORD- AMÉRICAIN DE LA LANGUE FRANÇAISE

par Maurice Lebel

PÉNÉTANG — MONT-ROYAL

par les parents de l'école Pierre-La

RACONTE-MOI MASSABIELLE

par Georges Allaire

AU FIL DE L'ACTUALITÉ

par Patrick Allen

M. RODOLPHE POULIN
2333, GIROUARD
ST-HYACINTHE

J2S 3A9

02-81

0155 02159

L'ÉCONOMIE MUTUELLE-VIE

- ASSURANCE-VIE RÉGULIÈRE ET VARIABLE
- ASSURANCE COLLECTIVE
- RENTES VIAGÈRES
- REVENU-ÉPARGNE VARIABLE




AGENCES ET UNITÉS

DRUMMONDVILLE
GRANBY
JOLIETTE
LAVAL
MONTRÉAL
OTTAWA
QUÉBEC
RIVE SUD
SAGUENAY - LAC ST-JEAN
SAINT-HYACINTHE
SHERBROOKE
THETFORD MINES

SIÈGE SOCIAL

TÉL.: (514) 844-2050

SIÈGE SOCIAL: 385 EST, RUE SHERBROOKE, MONTRÉAL, QUÉ. H2X 3N9



L'ACTION NATIONALE

Volume LXIX, Numéro 8

Avril 1980

\$2.

TABLE DES MATIÈRES

RENÉ LÉVESQUE: On mérite mieux que ça	589
JOHN GRUBE: La guerre de la centralisation	601
LOUISE BROCHU: Dites-moi que cela n'est pas vrai!	622
GEORGES ALLAIRE: Le contexte de la loi 62	629
MAURICE LABEL: Anthologie de la littérature québécoise. Dictionnaire nord-américain de la langue française	645
LES PARENTS PIERRE-LAPORTE: Pénétang — Mont-Royal	657
GEORGES ALLAIRE: Raconte-moi Massabielle	661
PATRICK ALLEN: Au fil de l'actualité	665

ATTENTION!

- Avez-vous lu le voyage au Mexique proposé par la Section Masson de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal?
- Avez-vous lu l'analyse de la pensée de M. F.-A. Angers par John Grube? Vous voyez un Torontorien à son meilleur!
- Tout le monde lit Patrick Allen: vous suivez cet intellectuel dans ses lectures et ses commentaires! L'herbe à puce et le sirop d'érable y font bon ménage!

<p>AVOCAT</p>	<p>JEAN-HUBERT MARANDA, avocat</p> <p>325 est, boul. St-Joseph Montréal — 288-4254</p>
<p>BIJOUTERIE POMPONNETTE inc.</p> <p>J. Brassard, prés.</p> <p>256 est, rue Ste-Catherine Montréal H2X 1L4 — 288-3628-29</p>	<p>BIJOUTIER</p>
<p>CAISSE POP</p>	<p>CAISSE POPULAIRE DE SAINT-JACQUES</p> <p>1255, rue Berri Montréal, H2L 4C6 Tél.: 849-3581</p> <p>Directeur: Marcel Beauchemin</p>
<p>F.X. LANGE INC.</p> <p>ACIER DE STRUCTURE SECOND TIGE À BÉTON — PLAQUES</p> <p>10530 est, boul. Henri-Bourassa MONTREAL H1C 1C6 — 648-7445</p>	<p>FER</p>
<p>TRADUCTION</p>	<p>CLAUDE-PIERRE VIGEANT, traducteur et publiciste</p> <p>604, rue Waterloo, LONDON - ONTARIO N6A 4E3</p>
<p>GROULX, CADIEUX & MONGEAU Notaires</p> <p>Yvon Groulx, b.a., I.ph., II.I. Gilles Cadieux, b.a., II.I. Denis Mongeau, b.a., II.I. J.-C. Larocque, b.a., II.I.</p> <p>4416, boul. Pie-IX Tél.: 254-9435</p>	

Le Mouvement national des Québécois demande la souveraineté

SNQ ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	14,000 membres
SNQ CENTRE DU QUÉBEC	28,000 membres
SNQ CÔTE-NORD	1,400 membres
SNQ EST DU QUÉBEC	34,000 membres
SNQ DES HAUTES RIVIÈRES	13,875 membres
SNQ DU LANAUDIÈRE	17,000 membres
SSJB DE MONTRÉAL	13,000 membres
SNQ OUTAOUAIS	1,050 membres
SNQ RÉGION DE L'AMIANTE	3,900 membres
SNQ RÉGION DE LA CAPITALE	100 membres
SNQ DES LAURENTIDES	13,000 membres
SNQ SAGUENAY-LAC ST-JEAN	8,000 membres
SNQ RICHELIEU-YAMASKA	9,500 membres
SNQ RICHELIEU-ST-LAURENT	4,500 membres
SNQ DES CANTONS	350 membres
TOTAL	161,675 membres


On demande un jour à M. Jacques Parizeau, ministre des Finances: "Espérez-vous gagner le référendum en faveur de l'indépendance du Québec alors que les fédéralistes et le gouvernement fédéral jettent cent millions de dollars dans la lutte?" Il répondit: "Le gouvernement fédéral et les Anglo-Canadiens ont toujours eu plus d'argent que nous! Mais nous, nous avons les hommes et les femmes du Québec qui font la majorité! Votre mouvement n'a-t-il pas 160,000 membres?"

**HOMMES ET FEMMES DU QUÉBEC, PRENEZ VOTRE PAYS EN MAIN!
VOUS FAITES LE PAYS!
LE QUÉBEC N'EST PAS À VENDRE!**

AVOCATS	<p>GUY BERTRAND & ASSOCIÉS, Avocats</p> <p>42, Sainte-Anne, suite 200, Québec, Qué. G1R 3X3 Tél.: 692-3951</p> <p>Guy Bertrand, Gilles Grenier, Louise Otis</p>
COMPTABLES	<p>DESFORGES, GERMAINS & ASSOCIÉS</p> <p>Comptables agréés</p> <p>210 ouest, boul. Crémazie, suite 2 Montréal 354 — Tél.: 388-5738</p>

La Fédération de Montréal
des Caisses Desjardins
regroupe

- **34 CAISSES POPULAIRES**
- **FIDUCIE POPULAIRE**
- **CRÉDIT POPULAIRE**
- **FEDMON**
- **INFORMATIQUE POPULAIRE**

 FÉDÉRATION DE MONTRÉAL
DES CAISSES DESJARDINS

<p>LAINÉ</p>	<p>LAINÉ PAUL GRENIER ENR. Spécialité: laine du Québec 2301 est, rue Fleury Montréal H2B 1K8 388-9154</p>
<p>366-9116 LES FONDOIRS GABRIEL CHARRON LTÉE 1083A L'Épiphanie 563, 45e Avenue LASALLE, Qué. H8P 3B9</p>	<p>FONDOIRS</p>
<p>PLACEMENTS</p>	
<p>RAYMOND CAMUS INC. Courtiers en valeurs mobilières 1200, ave McGill College, chambre 1400, Montréal H3B 4G7 OBLIGATIONS — Actions et Fonds mutuels Tél.: 879-1714</p>	
<p>QUINCAILLERIE</p>	<p>ÉDOUARD ROY & FILS LTÉE Quincaillerie en gros exclusivement 4115 est, rue Ontario, Mtl H1V 1J8 Tél.: 524-7541</p>
<p>FRANÇOIS-ALBERT ANGERS POUR ORIENTER NOS LIBERTÉS Volume de 280 pages, publié en 1969, qui reproduit le meilleur de la pensée de M. Angers et qui éclaire l'actualité que nous vivons sans toujours voir les grandes lignes de fond.</p>	

**une institution
aux racines
authentiquement
populaires
et québécoises**



“

Laissez notre représentant vous aider
à bien planifier votre programme
de sécurité financière.

”



l'assurance-vie des jardins
siège social: lévis (québec)

À PROPOS DU DOCUMENT RYAN

On mérite mieux que ça

par René Lévesque, premier ministre¹

1. Nous reproduisons en entier ce texte qui représente une analyse très importante pour les nationalistes: sa perspective est celle du Québec d'abord! Les journaux n'ont fourni que des extraits, avec espace égal pour les adversaires, ce qui ne rend pas justice au texte.

À bien des égards, le document constitutionnel du Parti libéral du Québec est un véritable piège. C'est peut-être là l'explication la meilleure des multiples retards qu'il a subis. Il faut du temps pour mettre au point un déguisement d'aussi bonne tenue. Mais sous ce maquillage verbal qui ne résistera guère, la proposition de monsieur Claude Ryan est en fait une approche mi-chair mi-poisson, qui en prétendant satisfaire tout le monde, arrivera vite à ne satisfaire personne.

Rédigé pour donner l'illusion d'une volonté profonde de changements fondamentaux, ce livre beige peut faire croire au départ que les libéraux provinciaux recherchent effectivement une vaste décentralisation du fédéralisme. Les Canadiens anglophones qui auront cette impression trouveront que cette perspective dépasse les bornes et que la façon dont on entendrait la réaliser n'est porteuse que de pagaille et de paralysie additionnelle pour le régime. C'est ce que déclarent déjà, d'ailleurs, ceux que des préoccupations à court terme, électorales surtout, n'empêchent pas momentanément de dire leur façon de penser.

Or, d'un point de vue québécois — point de vue que le document escamote avec un noble détachement, — une lecture le moins attentivement faite fait ressortir une toute autre réalité. Et cette réalité, c'est que la "nouvelle fédération" proposée ne répondrait aucunement aux aspirations ni aux besoins du Québec d'aujourd'hui, et encore moins aux exigences prévisibles de son évolution. Bien plus, elle constitue en maints endroits un recul par rapport à des demandes devenues traditionnelles pour le Québec.

I — Recul sur l'essentiel: l'égalité politique

Ainsi toutes les commissions et comités qui se sont penchés sur le mal canadien depuis vingt ans sont arrivés à la même conclusion: tant que n'aura pas été réglé le problème de l'égalité politique entre les deux sociétés nationales qui composent le Canada, rien n'aura été réglé. Tous ceux qui, au fil des ans, ont proposé des formules aussi diverses que le statut particulier, les états associés, une véritable confédération, le disaient aussi à

leur manière. En 1965, la Commission Laurendeau-Dunton le proclamait déjà: "l'espoir traditionnel du Canada français, c'est celui d'être l'égal, comme partenaire, du Canada anglais".

Sans cette égalité politique des deux peuples, on aura beau prétendre "enchasser", l'égalité des individus, des langues et des cultures, elle demeurera toujours largement théorique. Dans ce pays où déjà toutes les provinces sont supposément égales, certaines sont curieusement plus égales que d'autres. On l'a vu encore récemment, lorsqu'un article de la vieille constitution — article que la proposition libérale maintiendrait — a permis à la Cour Suprême de réimposer au Québec un bilinguisme officiel dont ses représentants à l'Assemblée Nationale l'avaient pourtant débarrassé.

Mais, pour le chef libéral provincial et son équipe, la recherche de cette égalité n'est plus maintenant qu'un objectif parmi les treize qu'ils énumèrent, et on la retrouve côte à côte avec la préservation "des patrimoines culturels régionaux"... D'ailleurs, lorsqu'on ose tout de même mentionner "l'égalité foncière des deux peuples fondateurs", ce n'est évidemment que pour mémoire; on a tellement peur d'indisposer la majorité anglophone qu'on s'empresse de préciser que cette égalité se réalisera par "la proclamation de *certain*s droits linguistiques" et qu'elle ne doit en aucun cas "contredire le principe suivant lequel tous les partenaires doivent être fondamentalement égaux au sein de la fédération".

Le Québec aura donc l'égalité fondamentale avec l'Île-du-Prince-Édouard. Mais l'égalité fondamentale, juridiquement établie, du peuple québécois avec le peuple anglo-canadien, celle-là est impensable. Une fois mentionnée parmi les objectifs, elle disparaît ensuite sans laisser de traces, et le reste du document libéral n'est plus qu'un effort systématique pour faire du Québec une province comme les autres, et noyer la dualité dans le régionalisme.

II — Langue et culture

Et ça devient encore plus évident lorsqu'on constate à quel point le document libéral recule même dans de larges secteurs de notre vie culturelle et sociale, par rapport à des positions que défendaient MM. Lesage, Johnson et Bourassa, sans compter le gouvernement actuel.

Bien sûr, ces "hérésies" qu'admettait hier Monsieur Ryan, en faisant de l'humour sur leur peu d'importance, ne peuvent aller jusqu'à oublier toutes les revendications traditionnelles du Québec et on en retrouve effectivement un bon nombre. Mais les reculs sont aussi majeurs qu'inadmissibles.

Par exemple, en matière culturelle, le gouvernement fédéral garderait le pouvoir:

- de maintenir ou mettre sur pied des "institutions nationales" dans tous les domaines, y compris la radio-télévision et la recherche (Bibliothèque nationale, Musées nationaux, Archives nationales, Office national du Film, Radio-Canada, Conseil de recherche, etc.).
- d'attribuer les ondes et de définir les normes techniques pour la radiodiffusion et même la câblodistribution (les provinces n'ayant d'autre part aucune juridiction sur le contenu des émissions!)
- de faire n'importe quelle dépense de nature culturelle, pourvu qu'il y soit autorisé par le Conseil fédéral aux deux-tiers, le Québec ne comptant que pour le quart des voix...

III — Reculs au social

De plus, en matière sociale — où depuis les années 60, tous les porte-parole du Québec ont sans cesse demandé la compétence la plus complète possible dans ce domaine qui affecte le tissu même et le plus intime d'une communauté humaine — dans l'optique libérale provinciale, Ottawa garderait tout le pouvoir de mettre sur pied n'importe quel programme de transfert aux individus, avec son contrôle des allocations familiales, de

la sécurité de la vieillesse, de toutes les clés essentielles d'une politique de sécurité du revenu.

Il est tout à fait souhaitable d'autre part, que le Québec inscrive dans sa propre constitution, une déclaration des droits des citoyens. Une telle déclaration lierait l'Assemblée nationale mais pourrait toujours être modifiée par une majorité du peuple québécois. Tel n'est pas le cas d'une déclaration des droits qui serait incluse dans la constitution canadienne, puisque celle-ci ne pourrait être modifiée sans l'accord du reste du Canada. Et surtout lorsqu'il s'agit d'une déclaration qui viendrait, à nouveau et définitivement, limiter le droit de l'Assemblée nationale:

- de légiférer sur la langue d'enseignement
- de légiférer sur les structures scolaires.

La solution Ryan, à cet égard, est bien pire que la loi 22: au moins celle-ci pouvait être abrogée, et elle l'a effectivement été par la loi 101.

En ce sens, tout le document libéral ressemble à la loi 22 du gouvernement Bourassa. On se rappelle que cette loi résonnait d'une part de clinquantes affirmations de principe ("le français est la langue officielle du Québec"), mais d'autre part comportait aussi tellement d'exceptions et d'échappatoires que son effet sur la réalité était très problématique. Avec le résultat que ni les anglophones (qui s'attardèrent aux déclarations de principe), ni les francophones (qui s'émurent du manque de prise sur la réalité) n'acceptèrent cette approche.

Il en va de même des propositions Ryan. D'une part, on affirme la compétence des provinces sur un grand nombre de sujets (dont certains sont nouveaux), et on semble vouloir limiter les pouvoirs d'Ottawa par un Conseil fédéral, ce qui soulèvera fatalement une opposition systématique au Canada anglais; mais par ailleurs, on laisse au gouvernement fédéral l'essentiel de ses pouvoirs économiques et on lui conserve la faculté de continuer à agir de façon déterminante même dans les secteurs culturel et social — ce qui est inacceptable.

IV — Reculs au Conseil fédéral

Il y a plus encore. Revenons à ce fameux Conseil fédéral, destiné à remplacer le Sénat, et dont les libéraux font une cheville ouvrière de toute leur approche. Dans ce Conseil fédéral, le Québec aurait l'équivalent de sa population dans l'ensemble Canadien soit 25% des sièges, les autres provinces 75%. Par ailleurs, comme les projets fédéraux qui seraient soumis au Conseil devraient être ratifiés aux deux tiers des voix, cela signifie que le reste du Canada pourrait facilement et constamment négliger les vues québécoises. C'est la minorisation institutionnalisée. Le Conseil fédéral n'ajoute rien au pouvoir québécois. Au contraire il risque de le réduire encore davantage. On est rendu loin même du statut particulier!

Sur un autre plan, ce Conseil, n'aurait même pas de pouvoirs véritables. Il ratifierait, conseillerait, retarderait, mais ne pourrait agir de lui-même. Ajouté aux multiples et accaparantes conférences fédérale-provinciales, il constituerait une structure supplémentaire foncièrement paralysante, un nid à chicanes, dans lequel les hommes politiques de toutes les provinces devraient investir encore plus de temps et d'énergie qu'ils n'en gaspillent présentement.

À la place du régime actuel, il est peut-être théoriquement possible d'imaginer une forme quelconque de fédéralisme renouvelé. Mais ce renouvellement, pour avoir la moindre chance d'améliorer les choses, devrait absolument viser, quant à nous d'abord, à modifier la place du Québec pour la renforcer et non la diminuer; et pour l'ensemble, à simplifier et réduire les structures et organismes qui se marchent constamment sur les pieds. Or, voilà précisément ce que ne ferait pas le document du PLQ.

V — L'illusion du changement

Mais pour entretenir l'illusion, il faut quand même avoir l'air de préconiser un transfert décisif de compétences d'Ottawa aux provinces. Et là, Monsieur Ryan et ses collaborateurs nous présentent une espèce de soufflé constitutionnel qui confine à la tromperie.

Prenons d'abord le cas des grands pouvoirs fédéraux d'intervention qu'on vise à limiter. Un de ceux-ci est depuis longtemps désuet: il s'agit du pouvoir de réserve et de désaveu. Tout le monde est d'accord depuis des années pour l'abolir, puisqu'il ne sert plus; on s'entendait déjà là-dessus en 1968-69.

Même remarque pour le pouvoir déclaratoire. Dans le Bill C-60, présenté en juin 1978, Ottawa était lui-même d'avis qu'il fallait en revoir l'application. De fait, il s'est paradoxalement heurté à l'opposition de certaines provinces désireuses de conserver intégralement ce genre de pouvoir fédéral!

Quant au pouvoir de dépenser, là encore le gouvernement fédéral a lui-même fréquemment suggéré de le soumettre à certaines limitations. En reprenant cette idée, le document libéral n'innove pas.

Cependant, il propose du même souffle qu'Ottawa puisse intervenir grâce à un pouvoir d'urgence qui lui serait dorénavant reconnu, ce qui n'est pas expressément le cas maintenant. On redonnerait donc au gouvernement central une possibilité d'action qu'on paraissait disposé à lui soustraire dans les autres pouvoirs généraux.

Pour ce qui est du pouvoir résiduaire, il reviendrait aux provinces. Ce serait une amélioration maintes fois réclamée par le Québec. Mais l'ampleur de cette apparente amélioration ne peut être évaluée qu'à la lumière des compétences explicitement reconnues à Ottawa. Or celles-ci, d'après le texte libéral et malgré une impression initiale à l'effet contraire, seraient plus que déterminantes.

Le document libéral défonce encore sans vergogne d'autres portes ouvertes depuis longtemps. Il affirme solennellement à plusieurs reprises à quel point les provinces doivent être souveraines, mais la plupart du temps, il s'agit de domaine où elles ont déjà pleine compétence (éducation, richesses naturelles, affaires municipales, services sociaux, réseau routier, etc...). Il

n'y a pas grand courage à exiger avec vigueur ce qu'on possède déjà.

VI — La vie en rose

Les libéraux provinciaux cherchent également à impressionner les Québécois en regardant avec des lunettes roses la place qu'ils occupent au sein du régime fédéral et les soi-disant avantages qu'ils en retirent, en particulier bien sûr au plan économique.

C'est l'étalon superficiel plutôt que le revenu par habitant qui sert d'abord, pompeusement et à répétition, à faire rêver les gens sur la richesse de tous ces milles carrés. Ce qui permet de ne pas mentionner que, sur la base un peu plus orthodoxe des revenus, on doit constater que, des six pays les plus riches au monde, aucun n'a même la moitié de la superficie du Québec et cinq d'entre eux ont une population inférieure à dix millions. Alors qu'en revanche le Canada qui avait encore, au milieu des années 60, le troisième niveau de vie du monde, se retrouvait l'an dernier au dixième rang, et surtout que le revenu per capita des Canadiens des autres provinces est en moyenne de 20% supérieur à celui des Québécois.

Ce qui permet d'écrire au passé indéfini, un court paragraphe où l'on admet, quand même, qu'"au sein de l'ensemble canadien, le Québec *n'a pas eu* la partie facile...". On suggère ainsi discrètement que cet état de choses est désormais corrigé.

Après tout, ne doit-on pas se rappeler que les sièges sociaux — notion magique — de trois grandes entreprises de transport sont situés à Montréal? Peu importe que le Québec soit le plus mal pourvu de tous en voies ferrées, et par dessus le marché que les tarifs de transport ferroviaire y soient beaucoup plus élevés qu'ailleurs. Et pas un mot, d'autre part, sur le fait que les quelque 400 sociétés fédérales ainsi que leurs retombées économiques soient à peu près complètement absentes de chez nous!

Que l'on songe aux investissements fédéraux dans l'énergie via Syncrude et Pétro-Canada en comparaison du défunt dossier de La Prade, ou aux activités de la Canadian Development Corporation qui emploie généreusement 876 Québécois sur un total de 14,000 employés, ou encore aux investissements dans la pétrochimie et la sidérurgie, à Sarnia et Sidney, en regard des hésitations politiciennes dans le cas du sel des Iles-de-la-Madeleine.

Bien sûr, on a raison de mentionner l'aménagement de la Baie James parmi les grandes réalisations de ce pays, ainsi que les sables bitumineux d'Alberta, l'exploration pétrolière le long des côtes de l'Atlantique; mais il aurait pu être utile de dire aussi que la Baie James a été réalisée sans qu'un seul dollar ne vienne d'Ottawa, alors que les deux autres projets sont financés en bonne partie par une contribution fédérale à même les impôts des Québécois.

Voilà le genre d'analyse-fiction sur laquelle s'appuie le document libéral pour proposer en gros le maintien pur et simple du statu-quo dans tout le domaine économique, celui qui sous-tend tout le reste en définitive. À part certaines suggestions qui ne feraient que confirmer la pratique actuelle ou corriger certaines anomalies (relations de travail, pêcheries, téléphone), le fédéral garderait intacte sa maîtrise des grands leviers économiques: monnaie, tarifs, système bancaire, aide à l'industrie, taxation des compagnies, commerce extra-provincial, etc.

Or, il est évident que le Québec ne peut pas être "le premier responsable du développement de ses ressources humaines et physiques" (p. 107) sans maîtriser les principaux instruments de sa vie économique. Les outils économiques étant la clef du développement de toute société, le Québec devrait donc continuer, dans la perspective libérale, d'être à la merci des décisions d'un gouvernement central dont les politiques économiques ont plus souvent qu'autrement posé des entraves à son développement.

Quelques exemples, entre autres:

— En matière fiscale, qui est au cœur de toutes les questions posées par l'augmentation des charges et les compensations en cas de transfert, M. Ryan et les siens n'ont pas l'air de savoir que le partage du gâteau est le plus grand échec des quinze dernières années de discussion, ni même d'imaginer que le problème puisse vraiment exister...

— On peut en dire autant de l'analyse libérale des politiques de stabilisation économique. Chaque gouvernement fait présentement quelque chose. Souvent, cela s'annule, et tombe dans le gaspillage. Le livre beige nous annonce solennellement que dorénavant, chacun continuerait. En fait, on refuse simplement de reconnaître qu'un pays qui a institutionnalisé un des plus hauts taux de chômage de tous les pays développés et dont le niveau de vie glisse depuis plus de dix ans est un pays malade.

On se contente de rappeler simplement l'adresse des deux pharmaciens qui ont si brillamment réussi.

— Dernier exemple: dans le cas des richesses naturelles qui de façon générale font l'objet d'un commerce d'exportation, on sait trop bien que toute intervention de gestion se heurte à la juridiction fédérale sur le commerce. Ces obstacles demeureraient tout entiers avec la proposition Ryan.

De plus, le pouvoir conféré au fédéral dans le domaine de la question des ressources aux fins de planification économique ou de conservation nationale, justifierait même un pouvoir d'intervention concurrent qui n'existait pas antérieurement!

VII — La démission anticipée

Enfin, pour la première fois depuis un siècle, un parti politique du Québec prétend négocier avec le reste du Canada non pas à partir d'une vision et d'une perspective québécoise, mais à partir de considérations pan-canadiennes. Pourquoi cette réticence à parler vraiment au nom des Québécois? Pourquoi ce refus de défendre d'abord et avant tout, sinon exclusivement, les intérêts

du Québec? Pourquoi ne pas laisser les représentants du Canada anglais parler et agir au nom de leur communauté? C'est de l'avenir du Québec qu'il s'agit surtout et c'est le Québec qui réclame depuis des années des changements fondamentaux.

En fait, on semble avoir si peu confiance dans la démarche constitutionnelle proposée qu'on annonce déjà qu'elle risque fort de ne jamais aboutir et qu'il ne faut surtout pas s'en inquiéter.

Ainsi, on refuse de voir "l'entreprise uniquement dans un esprit de revendications" (p. 25) et on annonce que rien ne se passera si les négociations "achoppent". En outre, le premier postulat posé par le Québec serait que "le fédéralisme est la seule forme de gouvernement qui puisse, à ce stade de son développement, convenir" et on nous informe qu'"à tous les stades de la réforme, les partenaires devront avoir les yeux rivés sur l'ampleur des défis" (p. 26). Il faudra donc "éviter toute précipitation dans la recherche d'accords" et "éviter de part et d'autre l'attitude suivant laquelle il faut absolument en venir à une entente à tout prix" (p. 27) n'en déplaise "aux amateurs de changement" (p. 26).

Que ce soit par pure naïveté ou par calcul, les éventuels négociateurs libéraux demanderaient donc aux Québécois uniquement le mandat de tenir en fait une sorte de discussion de salon. Jamais un parti politique québécois, n'a adopté une attitude aussi foncièrement désossée dans le dossier constitutionnel. Chose certaine, ce n'est pas de cette façon que le Québec récupérera jamais les pouvoirs dont il a besoin.

Monsieur Ryan et le PLQ invitent littéralement leurs interlocuteurs éventuels à faire traîner les choses en longueur et, en tout état de cause, à ne pas trop les prendre au sérieux.

L'histoire le démontre pourtant suffisamment: le reste du Canada n'a cédé aux revendications du Québec que lorsqu'il s'est senti obligé de le faire. Cette fois, on les rassure d'avance en disant "rien ne presse", et que même si ça n'aboutit pas, ce ne serait que partie remise.

Mais cette partie perdue d'avance, il n'y a aucune raison, sauf pour d'honorables exceptions, pour qu'au Canada anglais on ne fasse pas semblant d'en tenir compte, temporairement, dans l'espoir qu'assez de Québécois s'accrochent à cette nouvelle "dernière chance" pour dire non au référendum. C'est après seulement que serait jugée et rejetée d'emblée la perspective de chicane perpétuelle et de paralysie politique intensifiée que propose, du point de la majorité anglo-canadienne, ce document consciemment trompeur ou, sinon, d'une présomption désarmante. Jusqu'à nouvel ordre, comme monsieur Trudeau pour le rapport Pépin-Robarts, on se contentera souvent de parler d'un document "valable, en grande partie", sans trop entrer dans les détails. C'est plus tard, le moment venu, que les porte-parole anglophones paraphraseront une récente réplique de monsieur Ryan, et lui diront "No, thanks".

Quant au peuple québécois, que ce texte démissionnaire voudrait confiner à jamais dans un statut non seulement provincial, mais de plus en plus minoritaire et dépendant, il se rend compte déjà, j'en suis sûr, du piège qu'on veut lui tendre. Il verra, à la lecture, que certains propos par lesquels on prétend justifier à perpétuité le carcan fédéral, sont même sounoisement injurieux à son endroit: lorsqu'on lui affirme, par exemple, que même s'il est devenu "une communauté nationale distincte", le Québec a toujours besoin du fédéralisme pour "la culture de la liberté"! Comme si aucun régime politique était une garantie en soi; et surtout comme si les Québécois n'avaient pas autant de respect que quiconque pour les libertés individuelles, et comme nulle part ailleurs pour les droits des minorités.

Sachant qu'ils méritent vraiment mieux que ça, ils diront de leur côté aux illusionnistes libéraux — Non, merci.

Ce qui préparera le oui qui, seul, pourra jamais débloquer le cul-de-sac où deux peuples sont enfermés dans une inégalité qui les empoisonne l'un et l'autre, et dans l'hypocrisie foncière des pseudo-solutions.



La guerre de la centralisation

par John Grube

L'abbé Groulx attendait de ses disciples une action véritablement intellectuelle. Qu'entendait-il par là? Il envisageait, il inspirait, il inculquait une action qui vise à un changement en profondeur des structures mentales. On y arrive par une information meilleure, par une pensée plus élevée ou par une réflexion poussée à bout sur les faits de vie.

Le *pourquoi* des choses importe. Pourquoi les événements se présentent-ils ainsi? Pourquoi ne se présentent-ils pas autrement? Le *pourquoi*, c'est la compréhension des événements, c'est leur analyse fournie par des esprits, libres de points de vue partisans.

Ce besoin d'une étude objective, voilà ce qui explique l'action de M. François-Albert Angers face au problème de l'offensive centralisatrice du gouvernement canadien à Ottawa. On discerne alors chez lui une action à quatre étapes rigoureuses.

1) Premièrement, il faut parer au danger immédiat. Le lutteur et le polémiste sont à l'avant-garde. 2) Advenant un sursis dans le conflit, il faut comprendre à fond les principes en cause. 3) L'intelligence du *pourquoi* doit donner lieu à une stratégie. 4) Puis, suivant cette stratégie, il faut changer la perception publique en la matière et la convaincre d'une perspective nouvelle.

C'est ainsi que M. Angers a dirigé la bataille serrée contre la centralisation du gouvernement fédéral d'Ottawa. Tout le monde voyait bien la lutte entre Ottawa et Québec. M. Angers vit plus loin: il discerna une remise en question de tout le fédéralisme canadien et de l'impact de la centralisation sur la culture canadienne-française et, finalement, sur l'État français du Québec. Cerner l'enjeu permet une dialectique plus efficace.

L'offensive centralisatrice du gouvernement fédéral a été déclenchée par le Rapport Rowell-Sirois. Il fut présenté à M. W.L. Mackenzie King, premier ministre du Canada, le 3 mai 1940, et traitait des relations entre le Dominion et les provinces. Le deuxième coup de canon fut lancé, en 1951, par la Commission Massey-Lévesque

chargée d'enquêter sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada. Ces deux Rapports, à atteindre leur but, auraient sapé les fondements culturels et constitutionnels de la nation canadienne-française et du Québec. On pourrait y ajouter le Rapport Fowler qui, le 15 mars 1957, examina ce qui se rapportait à la radiodiffusion et à la télévision au Canada. L'offensive donnait des interprétations unilatérales de la Constitution, contournait la souveraineté des provinces en éducation et donnait pleins pouvoirs au gouvernement fédéral en ce qui regarde les mass-média les plus modernes pour la diffusion de la culture.

Par des conférences, une série d'articles dans *L'Action nationale* et d'autres moyens de pressions, M. Angers et son équipe ont paré au danger immédiat: une législation prématurée. La première étape devant l'incendie de sa maison, c'est toujours d'éteindre le feu!

Arrive la deuxième étape. Il approfondit la centralisation en elle-même. Il en dégage les sources et les ramifications. Il met de côté le cas du Québec. Il universalise le problème. Il l'approfondit par des comparaisons avec l'Angleterre, les États-Unis, la France et il centre son étude sur Lord Keynes dont les théories économiques centralisatrices ont un effet important sur tous les États modernes.

La troisième étape, c'est la stratégie, la contre-riposte. Il met en branle l'idée d'une Commission royale d'enquête où le Québec ferait valoir son point de vue. Cette Commission mettra en place les fondements d'un Québec fort dans un Canada décentralisé. Si Ottawa peut faire le coup des Commissions, avec tout le tra-la-la des prestiges dus aux études des experts-conseils, eh bien! pourquoi le Québec ne pourrait-il en faire autant?

De cette Commission Tremblay, chargée par le gouvernement du Québec d'enquêter sur les problèmes constitutionnels, qui remit son Rapport en 1956, il résulta une perception aiguë du fédéralisme, de l'autonomie des provinces et d'un projet de démocratie viable. Aujourd'hui, même le Québécois moyen, par exemple,

s'objecte à ce que le gouvernement fédéral s'introduise dans la taxe de vente. Les envahissements rapides du fédéral ont contribué, par là, à un raidissement des positions chez les Québécois de mieux en mieux informés.

Avant la campagne contre la centralisation de M. Angers et de son groupe, le Québécois moyen était tout prêt à laisser aller au gouvernement fédéral même tous les pouvoirs en éducation! À la fin, on s'est aperçu qu'on avait changé les structures mentales et la perception générale des choses. On est donc en droit de croire que la pensée de M. Angers a changé le cours de l'histoire du Québec. Et même celle du Canada en tant que la perception du fédéralisme évoluera chez les dirigeants du gouvernement fédéral ou chez les universitaires anglo-canadiens.

Écrivain de taille, il a réussi à recréer, pour nous, l'atmosphère qui entoura le lancement de la Commission Tremblay par M. Maurice Duplessis, alors premier ministre du Québec. Avec quelques bouts de phrases significatives échangées en coulisse par les protagonistes, il nous éclaire sur les dessous d'une telle campagne.

"Le mouvement, écrira M. Angers, partira de la Chambre de Commerce de Montréal... Le président de la Fédération est un monsieur Paradis... ami personnel de Duplessis et, peut-être, un de ses organisateurs... Il décide de faire aboutir la proposition"¹.

M. Angers décrit même son rôle: "On me demanda de préparer le texte de la requête qui serait lue au premier ministre... Le texte aura ensuite été passé "au peigne fin" et élimé de toutes les aspérités que j'aurais pu y laisser... Nous convenons que je ne me présenterais pas de peur que je devienne l'objet d'un accrochage avant la rencontre"².

Tout le monde voulait assister à la réunion. "La délégation est finalement si nombreuse qu'après avoir indiqué le Comité des bills publics comme lieu de réunion, le premier ministre transmet le message de se rendre à la

Chambre des députés"³. La tension devint vite presque insupportable: "Alors que Duplessis s'amène, dit M. Angers, Gilbert Latour, l'animateur hors pair de toutes ces activités, se penche à mon oreille et me dit: Ça ne marche pas. Nous ne l'aurons pas! — Mais pourquoi? lui dis-je avec étonnement, tellement nous avons compté sur l'influence et la détermination sincère de M. Paradis. Il lève ses épaules et n'en dit pas plus car Duplessis entre". On lit le mémoire. Puis "Duplessis prend la parole. Il parle, parle, reprenant ses thèses bien connues. Il termine et lance: "Je vous accorde la Commission demandée!"⁴.

Étonnement. "Les plus renseignés des organisateurs en restent pantelants, complètement ébahis". M. Angers qui tenait à connaître le fond de l'histoire, interroge: "Voulez-vous bien me dire ce qui s'est passé?" On lui explique: "Pendant que le mémoire était lu et qu'il prononçait son propre discours, Duplessis faisait le tour de son auditoire. Il reconnaît, dans la Chambre et les Galeries, un grand nombre des meilleurs organisateurs de l'Union nationale dans tous les comtés. C'avait été là la grande astuce du président Paradis pour faire comprendre à Duplessis que c'était bien le peuple du Québec qui lui réclamait cette Commission, au-delà même du parti et des partis"⁵.

Longtemps avant ce succès, au moment où le danger immédiat était le plus aigu, M. Angers écrivit une série d'articles dans *L'Action nationale*, pour sonner l'alarme. Il donne au lecteur un raccourci historique des étapes par lesquelles le gouvernement du Canada conduit vers une centralisation de plus en plus poussée.

"Les centralisateurs ont gagné un premier point en 1917, quand le fédéral s'installa dans l'impôt sur le revenu à la faveur de la guerre et y resta après la guerre. En 1919... un ministère de la Santé devait conduire plus tard à des interventions fédérales dans le domaine de l'éducation physique. En 1927 venait le tour de l'immixtion dans le domaine des pensions de la vieillesse... un amendement à la constitution. La même année, le rapport Aird conseillait l'intervention fédérale dans l'aspect

technique de la radio, mais l'abandon des programmes — à cause de leur portée éducative — au contrôle des provinces. Puis vinrent la crise et la guerre, deux prétextes parfaits pour les poussées centralisatrices. La crise engendra l'intervention fédérale dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel, sous forme d'aide aux provinces. Avec de nouvelles poussées dans l'impôt sur le revenu, au point d'en éliminer les provinces pour toutes fins pratiques, la guerre de 1939 conduisit aux accords fédéraux-provinciaux d'abandon de ces impôts par les provinces (sauf Québec et Ontario) en échange d'une subvention; puis à des mesures sociales (assurance-chômage, allocations familiales, pensions de vieillesse) qui fournissent au gouvernement fédéral une raison de dépenser, donc de ne pas remettre les provinces en possession de leurs droits"⁶.

Après la guerre, on en arriva au point le plus sensible: l'éducation. C'était remettre en question l'éducation chrétienne. Mais on ne toucha pas aux écoles. On commença par les universités. "La Commission Massey-Lévesque n'a pas aussitôt proposé l'aide fédérale avec le consentement des provinces (ce qui, au fond ne change rien...), que le fédéral vote un crédit à être distribué aux universités *sans le consentement* des provinces"⁷. Les universités québécoises dépendront-elles dorénavant du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial? Voilà l'enjeu. Il était de taille. Le contre-coup relevait d'une stratégie. Ce fut le début de la Commission Tremblay. Je viens d'en raconter la naissance.

Analysant le phénomène, M. Angers énumère minutieusement les faits relatifs aux efforts anglo-canadiens du gouvernement fédéral, depuis 1898, pour centraliser l'éducation canadienne à Ottawa. Avant de le combattre, il faut connaître son adversaire. Or celui-ci n'envisageait "rien moins que l'école unique fédérale comme seul moyen de faire du Canada une nation"⁸.

La justification devenait une thèse: "L'éducation qui ne forme pas à la citoyenneté n'est pas de l'éducation"⁹. Il fallait donc, en faveur de l'unité canadienne, établir un "système national d'instruction publique, qui ferait

disparaître le système provincial existant, qui mettrait fin... au provincialisme que cultive fatalement le système actuel" ¹⁰. Le nouveau système centralisé de l'éducation rendrait "possible l'enseignement, à tous les enfants du pays,... d'un même idéal, d'un même patriotisme" ¹¹. Après plus de cinquante ans d'une telle campagne — toujours avortée, soit dit en passant — la Commission Massey-Lévesque arrive en scène toute prête, au nom de l'unité canadienne, à récupérer pour le fédéral un droit à l'éducation. Seulement, pour cette fois, on commencerait par les universités. On leur envoya un âne chargé d'or.

Cette longue campagne en faveur de la centralisation connut non seulement des attaques de front mais aussi des attaques par le flanc. Par exemple, malgré la nette précision inscrite dans la constitution accordant toute l'éducation à la souveraineté des provinces, "le gouvernement fédéral... s'était subrepticement introduit dans l'éducation... Pas de chicane de principes, ni de grands projets ou de grandes déclamations; tout simplement profiter de toutes les circonstances — difficultés financières, chicanes politiques, etc. — pour susciter et suggérer des mouvements d'opinions favorables à la centralisation, pour occuper les parties négligées ou oubliées du terrain. C'est ainsi que le gouvernement s'immisça dans l'enseignement technique, dans celui de la culture physique, etc." ¹².

Le choix du Père Georges-Henri Lévesque, o.p. pour diriger la Commission Massey-Lévesque, en 1951, contribua à endormir bien des doutes chez les nationalistes et les catholiques. Ce fut un coup brillant de M. Louis Saint-Laurent, premier ministre du gouvernement fédéral de 1948 à 1957: cette nomination pouvait amadouer ou diviser les membres du clergé et les nationalistes.

"Sans doute ce P. Lévesque est-il précisément celui qui professait autrefois un nationalisme d'allure séparatiste; mais comme la chose arrive trop souvent aux excessifs, il a bien changé depuis" ¹³. Qui était ce P. Lévesque en 1951? Pourquoi était-il si bien vu par les Anglo-Canadiens et par tous les centralisateurs? Avons-nous là un cas de la *corruptio optimi pessima*? In-

consciemment, arriver n'est-ce pas souvent trahir sa jeunesse, ses premières convictions? On oublie vite ses origines. N'existe-t-il pas dans *la mémoire de l'humanité* toutes sortes de justifications pour expliquer les volte-faces et les services pour le moins ambigus?

On doit s'arrêter un moment et méditer sur le portrait que trace M. Angers: le cas-type du Canadien-Français qui devient un signe d'ambiguïté, qui se complaît dans ses succès en refusant de voir les valeurs sacrifiées. "Aujourd'hui, dit-il, le P. Lévesque, c'est l'homme qui a développé à Québec une Faculté des Sciences sociales qui n'est pas sans mérite, mais qui se fait une gloire, au nom d'une prétendue objectivité, de refuser systématiquement de considérer les problèmes sociologiques de chez nous, à partir de la donnée canadienne-française, pourtant fort objective. Une Faculté qui ne voit d'objectivité que dans un canadianisme centralisateur et socialisant et qui n'a cessé, toutes les fois que ses membres les plus influents en ont eu l'occasion, de mousser des solutions centralistes, notamment à nos problèmes sociaux. Une Faculté qui tend à former actuellement toute une jeunesse à un esprit d'apostasie nationale"¹⁴.

S'il y a le Temple imaginaire de la renommée du Québec où M. Angers loge les grands hommes, il y a aussi le contraire... où se trouvent quelques centralisateurs. "Si le Rapport de ladite Commission, dit-il, passe à l'histoire... votre nom y sera associé comme celui du Canadien-Français qui aura le premier ouvert officiellement la porte de notre régime scolaire aux invasions fédérales directes... Il fallait, en effet, un Canadien-Français pour accomplir cette besogne, car les Anglo-Canadiens ne s'y seraient évidemment jamais risqués eux-mêmes"¹⁵.

Il y aurait eu moyen de parer au danger immédiat: "Là où le notaire Sirois, au bord de l'abîme, avait encore su tergiverser, hésiter, puis faire diversion vers les points moins critiques de la sécurité sociale et des finances publiques, vous, vous avez sauté. Que Dieu vous le pardonne... mais le Canada français aura le droit de vous en tenir rigueur"¹⁶.

Entre les deux positions, celle de la centralisation et celle de l'autonomie, M. Angers voit une grande différence: "La seule chance d'épanouissement culturel, de conquête culturelle éventuelle,... réside, en effet, dans l'autonomie du Québec pour toutes les matières qui touchent directement ou indirectement la culture"¹⁷. Par contre le P. Lévesque, tout prêt à confier au fédéral l'éducation supérieure, croit "à la beauté de ces deux cultures qui s'influencent pour n'en former qu'une"¹⁸. La fusion de deux cultures qui n'en formeraient plus qu'une, voilà pour M. Angers une monumentale illustration dont "l'aboutissement serait celui que désirent les Anglo-Canadiens intelligents: un Canada britannisé, avec quelques touches de l'influence française"¹⁹.

Il faut connaître l'adversaire. Et sa façon d'agir pour prévenir les coups futurs. Mais il est encore plus important de se connaître soi-même. Si le Canadien-Français aime le coup de théâtre, la manifestation houleuse, la manœuvre-surprise, l'Anglo-Canadien préfère progresser sans faire de bruit, gagner le terrain avant que personne ne s'en aperçoive.

Tout comme M. Angers nous a montré l'effort tenace des Anglo-Canadiens depuis 1898 pour centraliser l'éducation, en commençant d'abord par l'école élémentaire, puis à partir de 1951 en commençant par l'éducation supérieure, il analyse aussi jusqu'où peuvent nous conduire leurs tactiques, utilisées systématiquement, si les nationalistes canadiens-français n'y opposent une stratégie intelligente.

"Le Rapport Massey-Lévesque, dit-il, tout comme le Rapport Sirosis... pose les premiers jalons d'un futur rapport, établi par une future Commission qui sera chargée d'étendre la centralisation à tout le domaine culturel. Comme le Rapport Massey-Lévesque l'a fait pour la distinction entre éducation et culture, ladite Commission réexaminera le rôle des universités. Elle découvrira que ce rôle dépasse de beaucoup le domaine professionnel et scientifique, qu'il touche en définitive, par toute l'orientation de la culture, à l'esprit national... Inadmissible d'interdire au fédéral de façonner l'esprit national... On con-

cluera au droit et au devoir du fédéral de dire son mot dans l'enseignement universitaire. En attendant qu'une quatrième Commission ne vienne donner un nouveau coup de pouce...: le fédéral est par définition le gardien de l'esprit national. D'où la conclusion qu le fédéral a des droits premiers en matière d'éducation universitaire"²⁰!

Scénario farfelu? Sans le déclenchement de la contre-Commission Tremblay et l'éventuel renversement de la perception populaire, en la matière, au Québec, cela aurait pu devenir la vérité historique!

Le tort imposé au Québec aurait été incalculable. "On" l'aurait mis devant une multitude de petits faits accomplis, une multitude de décisions partielles apparemment innocentes. Le Québec, insensiblement, sans douleur semble-t-il, en serait venu à perdre le tout.

"S'infiltrer très progressivement dans les droits des autres, dit M. Angers, de façon que la victime ne trouve, dans aucun mouvement particulier, de raison suffisante de se révolter tellement le geste posé est fractionnaire par rapport à l'ensemble des droits en cause. Continuer ce jeu jusqu'à ce que par étapes successives et étapes savamment dosées, la substance des droits ait été suffisamment grignotée pour que la dernière opération trouve le peuple dépouillé, absolument sans ressort, et le place d'ailleurs dans une position ridicule s'il devait se soulever contre ce qui sera devenu si peu que rien à ce moment-là, si peu par comparaison à des concessions antérieures volontairement acceptées"²¹. Parfois, chez les majorités, l'habileté leur tient lieu de conscience.

Le Québécois moyen ne veut pas le croire. L'Anglo-Canadien peut-il agir ainsi? N'exagère-t-on pas un peu? Ces objections, les analyses de M. Angers les poursuivent jusque dans leurs derniers retranchements. Il se fait même journaliste pour rapporter au lecteur de *L'Action nationale* les expériences d'un Albert Lévesque devant de telles manigances de la part d'Ottawa.

Dans les années trente, M. Lévesque dirigeait les programmes conjoints d'aide à la jeunesse en chômage.

Chargé de négocier l'entente triennale de 1939-1942 (*The Youth Training Act*), il a découvert l'impossibilité de modifier même le préambule de cette entente. Le fédéral proposait la formule: "*The Dominion will assist the Province*". M. Lévesque proposa, lui, au nom du Québec: "*The Dominion agrees to cooperate with the Province*". Ce fut impossible de rien changer: les jeunes Québécois durent continuer d'être des assistés du *Dominion*.

On voit toute la force de l'ingérence dans le détail. Même dans ce champ d'éducation professionnelle qui aurait dû être de la compétence exclusive des provinces.

À la convention proposée par le Québec, un fonctionnaire d'Ottawa objecta que cette convention "supprime pratiquement tout contrôle de la part du gouvernement fédéral relativement à la sélection des candidats, la nomination de fonctionnaires spéciaux et déroge ainsi à la politique établie par ce gouvernement... Il n'est que juste et raisonnable que le gouvernement fédéral prenne les mesures nécessaires pour sauvegarder l'application de (ses) deniers"²². Devant plusieurs faits semblables on voit "que l'octroi de fonds n'entraîne pas finalement non seulement un contrôle comptable mais aussi bien un contrôle technique et administratif"²³.

Une fois acceptées les propositions du gouvernement fédéral, M. Angers montre, par le cas Albert-Lévesque, jusqu'où va ce contrôle. Souvent les projets du Québec sont rejetés d'un revers de la main: "Même commentaire en ce qui regarde ce plan que pour le plan "F" en ce qui regarde l'apprentissage dans les métiers non essentiels comme la sculpture sur bois, la fabrication des jouets, l'apprentissage pour le commerce touristique, etc. Ce plan pourrait être offert aux jeunes femmes mais il présente les mêmes objections que pour les jeunes gens, pour le temps présent"²⁴. M. Angers commente: "On voit le genre. Les fonctionnaires fédéraux sont les grands hommes qui dirigent et donnent de sages conseils aux petits hommes que sont à

leurs yeux, les fonctionnaires provinciaux"²⁵. Foin des compétences et de l'Acte de l'Amérique du nord britannique! *

Le Canada était en guerre. Beaucoup d'Anglo-Canadiens, dont les fils sont bien installés dans le fonctionnarisme fédéral, ne sentant pas encore l'urgence du service militaire outre-mer, calculent envoyer le jeune Canadien-français aux industries de guerre. "Je remarque, dit l'un d'eux, que rien n'a été prévu pour l'apprentissage des jeunes gens vers des occasions d'emplois... vers les occupations les plus importantes au point de vue du service national et de la production. Je me réfère à l'apprentissage des jeunes gens dans la mécanique des avions ou dans ces métiers tournés vers le travail de guerre, comme la soudure, le travail du métal en feuilles, les mécaniciens et les ajusteurs, etc."²⁶ **.

Ces citations montrent jusqu'où mène l'asservissement au gouvernement fédéral. Malgré les paroles flatteuses de la Commission Massey-Lévesque au sujet de l'humanisme des universités québécoises, on voit vite qu'une intervention comme celle d'Albert Lévesque, mais, cette fois, dans le champ des universités, ne laisserait pas grand'chose debout!

L'argent est toujours difficile à refuser. Peu importe d'où il vienne. Contre l'argument du P. Lévesque: "Il faut que nos universités aient de l'argent, sans quoi elles doivent cesser de se développer"²⁷, M. Angers oppose l'argument suivant: "L'université est ce que valent ses professeurs comme enseignants et surtout comme chercheurs... Le manque d'argent a pu faire perdre à notre

* "The same comments apply to this schedule as to schedule 'F' with regard to training in non-essentials such things as wood-carving, toy-manufacturing, etc., training for the tourist trade. This schedule would be permissible for young women, but is open to the same objection... so far as a project for young men is concerned at the present time" (24).

** "I note that you have made no provision for training young men in... the best employment opportunities, the most vital occupations from a point of view of national service and production. I refer to training young men in aircraft mechanics, or in those occupations connected with war work, such as welding, sheet metal work, machinists, fitters, etc." (26).

université un certain nombre de véritables maîtres, mais... l'argent ne lui en a créé aucun. Autrement dit, le véritable professeur est devenu professeur, sans considération d'argent... Ce n'est pas avec de l'argent qu'il a fait ses preuves... Celui qui n'a pas fait ses preuves sans argent ne les fera pas davantage avec de l'argent"²⁸. Cet argument pouvait valoir pour M. Angers, toujours exemplaire, mais valait-il pour les universités comme telles? Aussi suppliait-on le gouvernement du Québec de faire sa part! Mais celui-ci, pour faire sa part, redemandait le retour des impôts directs que le gouvernement fédéral s'était appropriés.

Le contribuable n'a-t-il pas son mot à dire? "Nous, les universitaires... nous voulons prendre l'argent du peuple pour ériger, sous la forme universitaire, un monument culturel à la nation. N'est-il pas nécessaire pour cela que nous méritions la confiance du peuple?... Le peuple, lui, veut, très légitimement je crois, avoir des preuves que l'argent sera efficacement dépensé avant de le donner ou de le laisser donner par son gouvernement"²⁹.

M. Angers indique au lecteur qu'il faut faire confiance au gros bon sens du peuple. Dans cette longue campagne contre la centralisation et contre les octrois fédéraux aux universités, la campagne du Québécois doit porter sur la récupération de ses pouvoirs en sécurité sociale et de ses droits en fiscalité. Le peuple comprend cela et appuiera les dirigeants.

Devant la proposition de sommes d'argent séduisantes offertes par le fédéral, M. Angers oppose le fait qu'"il y a cinquante ans, ces méthodes n'auraient pas offert de danger, car nos populations fières auraient eu honte de se faire entretenir dans leur vieillesse ou de faire vivre leurs enfants par des gratuités gouvernementales"³⁰. Maintenant à cause des impôts directs exigés par le fédéral, le peuple, par les octrois, croient récupérer quelque chose de ses impôts. Aujourd'hui, il hésite. On a vu que la décision de créer la Commission Tremblay ne fut rendue possible qu'au moment où le premier ministre du Québec a vu et compris que le peuple lui-même la voulait.

L'action de M. Angers, face à un problème donné, — et nous l'avons illustré croyons-nous — prend souvent la forme d'un processus à quatre étapes: 1) parer au danger immédiat; 2) s'il y a sursis, comprendre à fond les principes en cause; 3) de cette compréhension établir une nouvelle stratégie ou une contre-offensive; 4) l'utiliser à fond et transformer la perception du public en la matière.

Parfois cette guerre à quatre étapes sera de courte durée. Par exemple lorsque M. Angers s'oppose à une loi où les droits de la langue française sont en jeu. Ici le public est préparé et réagit immédiatement. Parfois il s'agit d'une longue bataille, comme dans le cas de la centralisation fédérale. Ayant paré au danger immédiat (l'acceptation en bloc des propositions de la Commission Massey-Lévesque), l'heure arriva où il fallait reculer pour mieux penser. C'est à cette deuxième étape que nous devons la pensée la plus poussée de M. Angers sur la centralisation*.

“La centralisation, dit-il, n'est qu'un aspect du problème plus général de la croissance continue des organismes et de leur dimension optimum”³¹. “Les thèses centralisatrices... correspondent à l'une des aspirations fondamentales de l'humanité: celle de l'unité”³².

Cependant, bien avant que E.F. Schumacher lance son célèbre volume *Small is Beautiful* (1974), M. Angers proposa la même thèse de façon originale. “La nature a déjà réussi à faire grand... Le monde a connu son ère de plantes géantes, des animaux géants, des insectes géants. Ceux-ci ne trouvèrent apparemment pas la force dans la grosseur, puisqu'ils ne surent pas résister à l'évolution de la vie sur la planète et disparurent pour faire place à des espèces plus petites et, à cause de cela semble-t-il, plus résistantes... L'infiniment petit, par exemple, apparaît en définitive comme la forme la plus

* Il s'agit de trois annexes au Rapport de la Commission Tremblay (1956): annexe 3: *La Sécurité sociale*; annexe 5: *Le problème fiscal*; et annexe 11: *La centralisation*. Cette dernière annexe fut éditée, en 1960, chez Beauchemin, et est devenue un livre épuisé, introuvable: *L'essai sur la centralisation*, (Les Presses des HEC et Éditions Beauchemin, Montréal. Avec la collaboration de Pierre Harvey et Jacques Parizeau, 1960, 332 pages).

résistante et la plus permanente de la vie, peut-être parce qu'il est plus proche de son principe même. Plus simple, indiquant moins de composition, moins d'organisation, moins de suprastructure, il est moins susceptible de se décomposer, de se désorganiser ou de muer en d'autres formes aussi complexes, mais différentes... Le problème de la dimension d'un être donné ne conduirait pas à rechercher le maximum, mais bien l'optimum"³³.

Non seulement s'agit-il du petit-plus-fort mais de la variété. "La diversité est, en effet, de règle dans la nature... Malgré l'existence de milliards d'êtres humains à l'heure actuelle, comme à travers le temps, les ressemblances parfaites d'un individu à l'autre sont rarissimes, si même elles existent. Et il en est ainsi pour les milliards d'individus de toutes espèces animales et végétales"³⁴.

Tout de même la centralisation existe, même dans la nature. Pourquoi? Selon M. Angers, "la centralisation s'impose dans les faits uniquement comme un instrument utile à la vie des diversités. Par rapport aux feuilles d'un même arbre, le tronc est une centralisation, mais qui n'existe que pour fournir aux feuilles les éléments nécessaires à leur vie propre"³⁵. Sa conclusion est claire: la centralisation saine est fonctionnelle, elle est une aide à la diversité et à l'épanouissement des parties.

La centralisation ainsi conçue n'est pas une chose figée mais, au contraire, en perpétuelle évolution: "Une forme particulière de centralisation atteint toujours, à un moment donné, des limites qui rendent nécessaire l'invention de nouvelles formes si l'on veut qu'un processus de grossissement puisse continuer son développement. L'unité rigide n'apparaîtrait possible qu'aux petits organismes. Leur survie, au fur et à mesure qu'ils grandissent, serait fonction de leur capacité de concilier une certaine unité avec la diversité croissante des parties et des fonctions qu'exige un corps plus grand"³⁶.

Une fois posées ces bases philosophiques, les sciences sociales peuvent maintenant examiner la centralisation. Notons, en passant, qu'aucun rapport officiel

du monde anglophone ne commencerait par une exposition philosophique: il arrive directement aux conclusions pratiques. Les sciences sociales ont toutes commencé avec le postulat "universaliste, celui de l'homme un et partout semblable à lui-même"³⁷. La première, la sociologie a trouvé ce postulat inadéquat.

Pourquoi a-t-elle trouvé ce postulat inadéquat? C'est qu'elle s'est rendue compte que "à travers tous les processus de désintégration sociale, les petits groupes ont survécu"³⁸. Elle en a fait le point de départ d'une nouvelle approche, l'étude des petits groupes et des régions: "Le phénomène de la régionalisation des problèmes humains et des cultures s'est imposé à la science comme une réalité sans la compréhension de laquelle, la vie des sociétés humaines ne peut être expliquée"³⁹.

L'étude de ces réalités fondamentales, la variété des cultures et sous-cultures, mène à des conclusions pratiques: "Plus vastes et plus variés sont les groupements qu'on veut soumettre à un même gouvernement, plus ce gouvernement devra limiter son action à un nombre réduit de questions"⁴⁰.

La science économique accepte moins vite ces réalités car "la science économique s'est développée à une époque où les relations économiques s'effectuaient à l'intérieur des nations et sur un plan purement individualiste"⁴¹. Les économistes en furent conduits "jusqu'à raisonner comme si les mobiles *non économiques* devaient être considérés anormaux, transitoires, et par conséquent négligeables en longue période"⁴².

En pure théorie économique classique, on arrive même à dire: "Périssent la société pourvu que j'atteigne au maximum possible de bien-être économique!"⁴³. L'individu qui raisonne ainsi assume "un risque de désagrégation sociale qui, s'il se produit dans sa génération, aboutira vraisemblablement à lui enlever le bien-être même qu'il avait prétendu s'assurer ainsi"⁴⁴. En principe encore, et selon la théorie économique la plus pure, "la libre circulation des hommes et des capitaux permettra, à ceux qui ne peuvent pas trouver à s'employer sur le ter-

ritoire national ainsi conditionné, de se déplacer à leur gré et d'aller s'installer dans les territoires les plus riches. Tous les individus du globe se trouveront ainsi enrichis. Quant aux nations, certaines évidemment se dépeupleront, alors que d'autres se congestionneront!"⁴⁵.

Cette théorie économique apparaissait absurde à l'économiste allemand Frédéric List: "Entre l'homme et l'humanité, écrivait-il, l'histoire a mis les nations... Chaque homme fait partie d'une nation, et sa prospérité individuelle dépend au plus haut point de la puissance politique de celle-ci"⁴⁶.

Il s'ensuit, d'après la réaction de tous les vivants et de la nature humaine que "le pays le plus avancé peut empêcher, par des mesures hostiles, l'industrie naissante de se développer dans un autre pays"⁴⁷.

La même chose arrive souvent à l'intérieur d'un même pays, au niveau des régions: "Les régions qui ont été développées en premier, vont disposer d'un avantage initial qui peut nuire pendant longtemps au développement d'autres régions du pays"⁴⁸. Est-ce qu'un gouvernement central fort corrigera ce déséquilibre? Non pas, à cause de la façon dont il est élu: "Un gouvernement centralisé... donc incapable en règle générale de pratiquer les politiques discriminatoires par rapport aux diverses parties du territoire, ne sera pas le gouvernement le plus favorable au meilleur développement économique"⁴⁹.

La conséquence évidente et inévitable est qu'"un gouvernement régionalisé intéressé à favoriser le développement régional, paraîtrait alors le plus susceptible d'assurer la meilleure mise en valeur du territoire"⁵⁰. En suivant ce raisonnement, même les économistes en arrivent, à la fin, à admettre la nécessité d'une certaine décentralisation.

Que disent sur ce problème de la centralisation, les sciences administratives? En général "la science administrative s'y attache au premier abord comme à un principe fondamental: pas d'administration sans cen-

tralisation, sans une certaine centralisation en tout cas"⁵¹. Pourquoi ce point de vue persiste-t-il? Probablement du fait que les pratiques administratives "se sont développées à une époque où les affaires étaient conduites sur la base d'un émiettement anarchique. La concentration aboutissait presque toujours à des économies administratives. D'où l'association de la *centralisation in se*, à n'importe quel degré, avec l'idée de l'efficacité"⁵².

Mais même ici les administrateurs commencent à affronter les réalités vécues, à valoriser les authentiques initiatives locales. Le besoin d'une certaine décentralisation continue donc à se faire sentir, à travers toutes les disciplines et comme conséquence, nécessaire aux expériences les plus diverses.

Une partie importante du livre *L'essai sur la centralisation* est adressée aux spécialistes. L'auteur y met en garde contre l'emploi abusif des théories économiques de Lord Keynes en vue d'établir un contrôle des cycles économiques. En cours de route M. Angers se permet une critique assez verte des fondements théoriques du système envisagé par Lord Keynes, chose rare à l'époque (1960) mais son but était d'exposer la façon dont cette théorie, analysée de main de maître, était utilisée, manipulée et interprétée par les fonctionnaires d'Ottawa. Ceux-ci, se basant sur Lord Keynes, urgeaient de la nécessité d'une centralisation économique par le gouvernement fédéral pour la bonne marche des affaires du pays.

Selon les grands fonctionnaires du Canada "le gouvernement central doit pouvoir... jouer à sa guise, comme l'artiste au clavier exerce un contrôle absolu sur les notes. Il pourra alors ajouter ici, retrancher là, de façon à modifier soit la consommation, soit l'épargne, soit l'investissement. Au fur et à mesure qu'un déséquilibre cherchera à se manifester, il sera ainsi facilement corrigé, pense-t-on"⁵³.

Les fonctionnaires étaient déjà centralisateurs depuis longtemps, à Ottawa. Les théories de Lord Keynes arrivaient de façon opportune pour ajouter un vernis

d'à-propos. On utilise ces théories non seulement pour des fins économiques mais pour circonscrire et diminuer encore une fois l'autonomie du Québec. Il fallait démontrer les vices de la "pensée" centralisatrice avant de reprendre la bataille.

L'arrivée sur la scène de Lord Keynes a quelque peu détraqué le cours normal de la pensée économique mondiale. À la fin de la grande crise économique (1929-1939), "les nations désireuses d'éviter le socialisme évoluaient vers... des systèmes d'ententes industrielles (France), des codes d'organisation sociale (NRA), la cartellisation forcée des industries (Allemagne), la collaboration plus ou moins obligatoire des industries par secteur (Angleterre)"⁵⁴.

Que représentaient ces efforts? "C'était une doctrine formulée d'une façon plus cohérente dans les encycliques des papes sous le nom d'organisation professionnelle ou de corporatisme social"⁵⁵. Les noms sont différents mais le besoin de l'organisation sociale se faisait sentir partout. La France, par exemple, par le célèbre Plan, y revenait sûrement. Le corporatisme social, ou un type d'organisation sociale, aurait dû être le système normal dans un pays catholique comme le Québec. Mais les leviers de commande économique n'étaient pas entre les mains des Canadiens-Français ni de l'État du Québec. Seule une décentralisation massive lui permettrait d'installer une organisation sociale adaptée.

On voit à quel point était nécessaire cette deuxième étape, celle de l'approfondissement intellectuel du problème de la centralisation fédérale auquel se trouvait confronté tout le développement du Québec. Pour la première fois, on voyait l'importance primordiale de la décentralisation. Le Québec n'était pas le seul pays dans le monde à la demander.

Il fut un temps où l'Angleterre, dans son rôle de métropole, laissait les besognes administratives aux notables des colonies, mais ce n'était là que décentralisation de façade. Le Québec a besoin d'une vraie

décentralisation. Une fois récupérées la fiscalité et la sécurité sociale, le Québec pourrait envisager un avenir sain.

L'abbé Groulx avait bien raison. Dès 1917, il demandait d'abord une action intellectuelle. Dès 1960, M. Angers prenait le leadership et menait la bataille de la décentralisation du Québec.

RÉFÉRENCES

1. F.-A. Angers: La dramatisation de Duplessis à Radio-Canada. *L'Action nationale*, 68 (janv. 1979) 412.
2. *Ibid.*, p. 413.
3. *Ibid.*, p. 413.
4. *Ibid.*, p. 413.
5. *Ibid.*, p. 414.
6. F.-A. Angers: Les solutions du Rapport Massey — 1. *L'Action nationale*, 39 (mars 1952) 110-111.
7. *Ibid.*, p. 111.
8. F.-A. Angers: Deux modèles d'inconscience: le premier St. Laurent et le commissaire Lévesque. *L'Action nationale*, 38 (nov. 1951) 186.
9. *Ibid.*, p. 186.
10. *Ibid.*, p. 189.
11. *Ibid.*, p. 190.
12. *Ibid.*, p. 193.
13. *Ibid.*, p. 205.
14. *Ibid.*, p. 206.
15. *Ibid.*, p. 208.
16. *Ibid.*, p. 208.
17. F.-A. Angers: Les raisonnements fallacieux du Rapport Massey — 1, Education et Culture. *L'Action nationale*, 38 (déc. 1951) 231.
18. *Ibid.*, p. 229.
19. *Ibid.*, p. 231.
20. F.-A. Angers: Les arguments fallacieux du Rapport Massey — 11, le fédéral et les universités. *L'Action nationale*, 39 (janv.-fév. 1952) 17.
21. F.-A. Angers: Un problème mal posé. *L'Action nationale*, 39 (mars 1952) 107-8.
22. F.-A. Angers: Quand Ottawa s'en mêle. *L'Action nationale*, 39 (avril 1952) 237-8.
23. *Ibid.*, p. 239.
24. *Ibid.*, p. 240.

25. *Ibid.*, p. 240.
26. *Ibid.*, p. 241.
27. F.-A. Angers: À qui la faute? *L'Action nationale*, 39 (mai 1952) 279.
28. *Ibid.*, p. 283-4.
29. *Ibid.*, p. 292-3.
30. *Ibid.*, p. 277.
31. F.-A. Angers: *Essai sur la centralisation*, Beauchemin, Montréal, 1960, p. 13.
32. *op. cit.* p. 14.
33. *op. cit.* p. 16-17.
34. *op. cit.* p. 26.
35. *op. cit.* p. 27.
36. *op. cit.* p. 21.
37. *op. cit.* p. 36.
38. *op. cit.* p. 36.
39. *op. cit.* p. 40.
40. *op. cit.* p. 50.
41. *op. cit.* p. 61.
42. *op. cit.* p. 60.
43. *op. cit.* p. 50.
44. *op. cit.* p. 62.
45. *op. cit.* p. 63-4.
46. *op. cit.* p. 66.
47. *op. cit.* p. 66.
48. *op. cit.* p. 68.
49. *op. cit.* p. 69.
50. *op. cit.* p. 69.
51. *op. cit.* p. 91.
52. *op. cit.* p. 95.
53. *op. cit.* p. 219.
54. *op. cit.* p. 316.
55. *op. cit.* p. 316.



“Dites-moi que cela n’est pas vrai...”

*par Louise Brochu*¹

1. Madame Louise Brochu accompagne son mari, Michel, au Zaïre (ancien Congo) où il enseigne la géologie. Nous la remercions d’avoir pensé à nous.

J'ai fait un rêve étrange... bouleversant.

C'était dans un jardin immense, fleuri, à l'heure où le crépuscule est au sommet de sa beauté. À l'heure où le soleil caresse les nuages roses. Des tables étaient dressées, sur lesquelles on trouvait de tout: fruits connus et d'autres aussi que je voyais pour la première fois. En marchant dans ce jardin, on pouvait apercevoir des arbres qui ne voisinent habituellement pas ensemble: des sapins, des flamboyants, des mélèzes, des acacias, des arbres avec un petit air chinois, des jacarandas, des fleurs d'une rare beauté par leurs couleurs et leurs variétés. Un mélange extraordinaire duquel émanaient des odeurs à vous faire défaillir de contentement. Vous en aviez plein les yeux et le cœur. Je côtoyais des gens que je ne connaissais pas, d'autres que je connaissais de nom, des visages familiers. Il y avait Marianne, il y avait John Bull, l'Oncle Sam, j'ai vu l'imposant Igor Sergueewitch, Klaus de Bonn, Sigurd de Reykiavik, Ahmed, David, etc., des gens de toutes tailles, de toutes couleurs; on échangeait des poignées de mains, on se retirait à l'écart pour parler, un verre à la main, pendant que de petits lutins offraient olives, fromages, saucisses, friands minuscules, cerises, raisins, figues, tout ce que l'on peut imaginer. Ce qui me frappait chez la plupart d'entre eux, c'était ce je ne sais quoi de soucieux, d'inquiet, soit sur le front, soit dans les yeux ou à la commissure des lèvres... malgré leur volonté de le cacher. J'ai eu soudain le désir impérieux d'écouter ce que l'on disait un peu partout. Chaque fois que je me mêlais à un groupe, on me souriait, sans plus s'occuper de ma présence, on continuait à bavarder...

J'en ai entendu des choses...

— Qui est ce beau jeune homme là-bas, en chaise roulante? Il ne semble pourtant pas infirme?

— Ce garçon plein de santé qui roule vers l'Oncle Sam? C'est Baptiste.

— Ah! celui qui envoie ses poètes partout chanter sa beauté et dire à tous qu'il veut être libre?

— C'est ça...

— Il y a quelque chose que je ne comprends pas bien...

— Voyez-vous, Baptiste s'est fait mettre sur cette chaise par les Anglais, il ne marche plus depuis...

— Moi, reprit Guillaume de Berne, ce que je ne comprends pas c'est pourquoi il veut se libérer... après tout, Peter est bon pour lui, il roule où il veut. Jean-Pierre, de Genève, Alessandro, de Lugano, et moi ne sommes qu'un! Qui dit mieux?

— Oui, mais vous êtes tous trois d'accord, et vous vous respectez les uns les autres, et surtout vous vous êtes associés librement.

... J'étais très intriguée par ce que j'entendais et continuai à circuler pour observer mieux. Je m'approchai, pas trop près, mais assez pour l'entendre, ce Baptiste, qui parlait maintenant avec Peter. Dieu qu'il est beau! Jeune, le regard d'une douceur à vous couper le souffle, un large front rêveur, un teint de grand air, cheveux noirs bouclés comme un mouton... mais je jurerais qu'il n'a rien d'un mouton noir... pourtant...

— Tu es mon mouton noir, dit Peter.

— Justement, j'en ai assez d'être ton mouton! dit Baptiste en frappant du point sur son accoudoir, et une vague de colère passa dans ses yeux doux.

— Ne fais pas d'esprit, tu sais que je ne le supporte pas!

— Alors, débarrassez-vous de moi!

— Je ne t'aime pas, mais, tu es ma victoire et j'y tiens. De quoi te plains-tu? Je suis bon pour toi, tu manges à ta faim, tu parles ta langue chez toi, tu vois des gens, qui tu veux même, tu roules où tu veux, tu te fais pousser par qui tu veux, et tu parles de liberté?

— Baptiste penchant la tête dit: "Oui... je roule où je veux..." et il roula plus loin, il se dirigea le plus rapidement qu'il le put vers Marianne, sa cousine.

— Alors, lui dit affectueusement Marianne?

— Rien encore, Marianne. Marianne, aide-moi...

— Que puis-je pour toi? Je sais, tu me reproches de t'avoir abandonné... je me le reproche aussi... mais cela ne change rien à l'affaire, si tu m'appartenais encore, tu me demanderais aujourd'hui ta liberté... Il est vrai que cela te serait plus facile avec moi. Je t'ai compris. J'en ai compris d'autres aussi à Alger, à Abidjan, à Libreville.

Baptiste, pourquoi n'essaies-tu pas de marcher, lève-toi, doucement, essaie de faire un pas tout seul, on t'aiderait après. Il y a des choses que personne ne peut faire à ta place. Tu n'es pas malade, tu es en pleine santé, dans la fleur de l'âge. Tu as de l'esprit, de l'humour, on t'aime bien, mais...

— Mais?

— Mais tu vis dans le rêve, tu te promènes avec ton pays dans ta tête alors qu'il faudrait l'avoir sous les pieds. C'est très bien d'avoir des poètes qui chantent tes beautés en poussant ta chaise, mais, attention! Je te conseille de ne pas trop te faire pousser par ton joual.

— Pourquoi? Je croyais que vous l'aimiez bien...

— Je l'aime bien, mais, si un jour tu veux te faire comprendre du monde entier, si tu veux qu'on te prenne au sérieux, il te faut une dimension internationale. Il faut que tu sois compris par d'autres que par moi! par Henryck, par Bongo, enfin, il ne faut pas te "distancer"; garde ta personnalité, ne t'en fabrique pas une autre.

— Tu ne m'auras pas pour "parler à la française" le petit doigt en l'air...

— Je ne te demande pas de m'imiter, je te demande d'être audible si tu veux te faire comprendre... sans inter-

prête... comme pour tes films à Paris. On se bat pour sa langue, pas pour son jargon! Est-ce que nos Académiciens sont des fabricants d'argot?

— Non, ils en sont les gardiens...

— Ce que j'aime chez toi, c'est qu'on peut plaisanter... Mais, revenons à nos moutons.

— Tu veux me blesser...

— Pardonne-moi.

Je fus distraite par Igor Sergueewitch qui montrait quelqu'un que je ne voyais pas bien, et semblait expliquer quelque chose à un barbu qui lui passa le bras autour des épaules. Ils semblaient se rapprocher de gens peu ou pas connus. Il se fit un silence dans le groupe de l'Oncle Sam. Le regard de Liao allait de l'un à l'autre, un sourire imperceptible sur les lèvres. Puis, peu à peu, les gens reprirent leur conversation, leurs verres, leurs canapés, leurs croustades, leurs olives, leurs noix, leurs figues, leurs raisins, leurs friands et tout le reste... Moi-même je revins près de Baptiste et Marianne. L'énergique Marianne disait:

— Mais enfin, qu'est-ce que tu attends pour te lever? Qu'on mette le feu sous ta chaise?

— Tu penses que c'est facile, dit Baptiste...

— Je pense, cousin, que rien n'est facile. Combien de fois ne me suis-je pas libérée? Et à quel prix! Toi, tu n'as qu'à te décider, qu'à dire au monde entier: "À partir d'aujourd'hui, je marche, je réponds de moi". Tu perds ton temps à "chercher ton identité", tout cela n'est qu'un prétexte inconscient, parce que tu as peur d'être "responsable", de répondre de toi-même. Tu accuses ceux qui répondent pour toi. Mais toi, que fais-tu? Tu te regardes, tu t'analyses, tu fais ce qui ne demande pas d'effort vrai, pas de courage véritable. Tu n'as donc pas envie de faire entendre ta voix aux Nations unies? d'envoyer tes hommes de science, tes poètes te représenter à l'Unesco, à l'OCDE, etc.? d'avoir TES ambassadeurs dans le monde entier qui seraient le prolongement de ta pensée, de toi?

— Et Peter? Il faut que je lui demande de me rendre ma liberté. Et que va dire John Bull?

— La liberté, ça ne se négocie pas, ça se prend. L'enfant demande-t-il la permission pour faire ses premiers pas? Crois-moi Baptiste, le temps de la maturité est arrivé. Le rêve n'a qu'un temps. Il faut que ta sensibilité soit guidée par la raison. Fais-toi respecter, ne permets plus que l'on ricane sur ton passage. Sois fier. Lève la tête. Toi aussi tu as ton mot à dire dans le concert des Nations... D'autres moins bien partagés que toi l'ont fait. Il faut te décider toi-même. Il ne faut compter que sur ta volonté.

— J'ai peur...

— Tu as cette chance de pouvoir te libérer sans faire de mal à personne, uniquement en disant: "Je suis libre".

Mais des voix montaient de divers coins du jardin, je n'y avais pas fait attention tant j'étais prise par cette conversation. Des projectiles fusaient de tous les coins, olives vertes, olives noires, piments rouges, piments verts, raisins blancs, raisins noirs, on en était aux friands, puis aux figues quand je regardai les deux cousins... Marianne parlait d'honneur, de fierté, Baptiste de peur et de courage... On en était là-bas aux coupes vides qu'on se lançait de partout, et puis aux bouteilles. Quand on en vint aux torches allumées, depuis qu'il faisait nuit, Marianne vit tout cela par-dessus son épaule, elle serra les mains de Baptiste dans les siennes et dit en s'éloignant: "Adieu... Courage! Debout!" puis elle s'élança dans la mêlée.

Baptiste s'agitait, faisait des signes à son poète, celui qui lui chantait toujours "c'est à ton tour de te laisser parler d'amour"... il se pencha, l'aida à se soulever. À la lueur des torches, je vis un Baptiste debout, qui semblait plus grand que nature, qui criait, d'une voix bouleversée, bouleversante... "Attendez... Attendez-moi, je..." le brouhaha se fit plus intense, il fit quelques pas, et je le vis s'effondrer à genoux, la tête dans les mains, secouée par des sanglots, comprenant désormais qu'il n'avait existé vraiment que pour lui... que personne

n'entendrait jamais sa voix... Puis, je ne vis plus que cette silhouette sur fond de flammes, au milieu des cris et des crépitements.

... Oh! je vous en prie, dites-moi que cela n'est pas vrai!

Dites-moi que j'ai rêvé...



Le contexte de la loi 62

par Georges Allaire

Note introductive:

Toute personne membre d'un vaste syndicat à l'échelle nationale et citoyen d'un pays, est à priori orientée par des choix politiques qu'elle ignore ou tout au plus pressent, qui lui sont présentés dans un langage destiné à éveiller ses passions et à provoquer une action déterminée et non à l'éclairer sur la raison profonde de cette action.

Comme aucun chef syndical ou politique ne passera aux aveux avant le moment d'écrire ses mémoires, il ne reste au citoyen-syndiqué qu'à réagir aveuglément et à prendre patience, ou à créer des hypothèses explicatives des faits observés, qui s'apparenteront à la vérité à la mesure qu'elles réussiront à unifier ces faits et à en prévoir de nouveaux. Évidemment, de telles hypothèses courent le risque du jugement que portait Raymond Aron sur l'analyse de l'impérialisme par V.I. Lénine: "Cela explique tout parfaitement. La seule difficulté est que c'est faux."

Voilà le sens et le risque des réflexions qui suivent. Elles présentent une hypothèse qui cherche à rendre compte du comportement gouvernemental dans les présentes négociations avec le Front Commun des syndicats du secteur public et parapublic au Québec.

Le langage de valeur qu'on y trouvera n'est là que dans le but de réfléter les valeurs inhérentes à la grille d'analyse proposée et ne constitue pas en lui-même un jugement de valeur objectif.

L'énigme

Lundi le 12 novembre (1979), coup de théâtre dans l'affrontement entre le Front Commun et le gouvernement du Québec: loi spéciale qui (1) interdit l'exercice du droit de grève (prévu pour mardi le 13) pendant près de trois semaines, qui (2) oblige le gouvernement et ses partenaires patronaux à déposer leurs offres de convention collective au plus tard le 21 novembre à l'Assemblée Nationale et auprès des syndicats, qui (3) oblige les syndicats de faire voter ces offres par leurs membres au plus tard le 29 novembre en accordant cependant à ceux-ci un préavis de 48 heures, et enfin qui (4) stipule que chaque

unité de négociation qui aura accepté ces offres aura de ce fait signé son contrat de travail pour la durée prévue du contrat.

Cette loi intervient au moment où les parties sont en négociation intensive, 24 heures sur 24 comme le dit l'expression, où la partie patronale et la partie syndicale prévoient un aboutissement des négociations dans les jours qui suivent. Jusqu'alors le Front Commun n'a pas fait de grève générale (si l'on excepte la saute d'humeur d'une journée par une partie des troupes de la CSN). Toutes les institutions concernées sont prêtes à affronter la grève du mardi. Les hôpitaux ont renvoyé les patients aux soins légers et les "services essentiels" sont largement négociés. Les écoles ont même vidé leurs réserves de lait qui était quotidiennement distribué aux enfants. La grève s'annonce probablement courte, dans l'esprit des parties. Il suffira de patienter quelques jours... On en a vu d'autres.

Pourquoi ce pavé dans la mare aux grenouilles? Pourquoi cette loi? Elle est une provocation directe des syndicats. Elle invite à des défis à la loi. Et ceci ne peut être ignoré par le gouvernement, principalement par son stratège d'élite, qui a déjà travaillé intimement dans le monde syndical et qui en connaît les moindres réflexes, c'est-à-dire Jacques Parizeau, ministre des Finances du Québec.

Des explications partielles sont suggérées, mais toutes insuffisantes: La bonne marche des négociations rendait inutile le recours à la grève? Peut-être, mais le droit de grève est la propriété de la partie syndicale de par l'accord des syndicats, de la partie patronale et de la loi du Québec. Il appartient aux syndicats de décider de son usage... quitte à être restreint s'il en fait abus contre la population, ce qui n'était pas le cas. De plus, la loi elle-même allait de façon prévisible perturber le déroulement des négociations et en retarder l'échéance.

Le gouvernement aurait-il voulu se donner une dernière chance aux élections partielles des comtés de Prévost, de Maisonneuve et Beauce-Sud, devant se tenir

le 14 novembre? Claude Ryan a fait mine de croire à cette interprétation partisane. Mais il est évident qu'une loi devant semer la zizanie sociale et arrivée de toutes façons au moment où les jeux sont largement faits, n'aurait su changer sensiblement le cours des événements... lequel cours devait sans doute être déjà prévu par les stratèges locaux des partis en lice à ces élections.

Le gouvernement aurait voulu assurer la paix sociale? Mais cette loi constitue précisément la provocation qui retarderait l'entente entre les parties et engendrerait des défis à la loi, alors que le cours normal des événements conduisait à l'usuelle grève et à la probable entente.

Alors?

Une stratégie fondée sur un objectif à long terme

La plupart des gens vivent collés sur l'événement. À l'opposé, un homme politique doué d'envergure nationale évalue l'événement dans une perspective d'avenir. Aux bâtisseurs d'une nation, il faut une imagination à la hauteur de cette ambition. Et qui oserait nier l'ampleur de vue et l'imagination efficace de Jacques Parizeau, maître de manœuvre dans les présentes négociations? S'il sait tirer profit des passions partisanes et des réactions purement réflexes d'une population aux prises avec les harassements de la vie quotidienne, il mesure pour sa part ses décisions et actions à l'objectif final de son engagement politique. Voilà le critère de sa stratégie. Toute tactique ou manœuvre dans le quotidien n'est qu'avance ou retraite en fonction d'une victoire décisive. Il n'est certes pas à l'abri d'une mauvaise évaluation d'une situation et par conséquent d'une manœuvre malheureuse. Mais on ne peut réduire ses manœuvres à la seule conjecture de la journée qui passe.

Jacques Parizeau est un homme politique et un bâtisseur de nation. Il entrevoit, dans un avenir assez éloigné par rapport à la vie de chaque jour ("les nouvelles d'heure en heure"), mais assez rapproché dans l'histoire d'un peuple, le jour où le Québec sera un pays souverain

dans la compagnie des autres peuples de la terre. Mais il l'entrevoit comme le fait un homme pratique, réaliste, et non comme un dévôt farci de rêves et d'idéologie. Aussi agit-il en fonction de son but et en vue de lever les obstacles à ce but. Et la souveraineté-association, ou indépendance du Québec, a trois adversaires qu'il écarte ou manœuvre en direction de son but, par des actions efficaces.

L'obstacle de la peur de l'inconnu

Le premier adversaire de la souveraineté québécoise est la peur qu'a le peuple québécois devant l'inconnu politique mais surtout économique présenté par l'avenure "séparatiste". Pour Jacques Parizeau, habitué des dossiers d'État et des réalités politiques, ces craintes paraissent gonflées d'imaginaire. Mais il n'a pas à convaincre lui-même. Il a à convaincre un peuple. Et la crainte instinctive de l'avenir ne saurait être vaincue en quelques courtes années. D'où il doit avoir le réalisme de savoir que son parti politique sera défait aux élections de 1980. Le résultat des élections partielles dans Maison-neuve, Prévost et Beauce-Sud n'auront pas été une grande surprise pour lui. En effet, la peur du changement a joué contre le Parti Québécois pendant dix ans, et son arrivée au pouvoir n'a été due qu'à la division du vote populaire d'opposition entre le Parti Libéral de Robert Bourassa (discrédité par la loi 22 et les conflits syndicaux) et le parti de l'Union Nationale de Rodrigue Biron qui promit (sans tenir cette promesse) de lutter pour le libre choix d'école française ou anglaise au Québec. Cette conjecture exceptionnelle disparaissait avec le régime libéral de Robert Bourassa. En 1980, la crainte de l'indépendance reformera le front commun des opposants derrière le Parti Libéral de Claude Ryan et balayera le Parti Québécois du pouvoir.

Comment vaincre cette peur?

En voyant loin. Pour le moment, il faut prouver à la population que les souverainistes sont d'excellents gouvernants, et de ce côté le Parti Québécois a géré le Québec avec une étonnante efficacité et une remarquable justice. Cette preuve est en voie de réalisation

grâce principalement à la dextérité de Jacques Parizeau lui-même, Grand Argentier du Québec.

Ensuite, il faut poser des jalons irréversibles dans la direction d'une confiance nationale chez les Québécois. Tel est l'effet de la loi 101, où le français devient la langue du Québec, l'anglais étant relégué au statut de langue de minorité. L'inimaginable pour un peuple habitué à devoir parler anglais pour devenir quelqu'un, se réalise maintenant dans la vie quotidienne au Québec. On ne pourra plus revenir là-dessus. Dans ce même contexte, l'habitude quotidienne d'avoir une Assemblée Nationale télévisée où tout discours (exception faite de William Shaw) se fait en français, ne peut que renforcer le réflexe d'être chez soi au Québec, en français, et d'en avoir la fierté inconsciente de l'habitude.

Mais il faut aussi faire la preuve que la direction opposée à la souveraineté est vouée à l'échec. Ce sera le rôle de monsieur Ryan et du Parti Libéral. Lorsque les premiers ministres québécois du passé proposaient la refonte de la constitution canadienne, l'égalité des peuples fondateurs du Canada, ils faisaient figure de novateurs, car leur position contrastait avec un passé d'inégalité politique et économique du Québec face au Canada et même des Québécois face aux anglophones du Québec. Ce qu'ils obtenaient en-deçà de l'égalité demeurait toujours un pas en direction de l'égalité. M. Ryan aura, pour sa part, à atteindre l'égalité elle-même, car il sera mesuré par un projet encore plus ambitieux: la souveraineté. Dans ce sens, il ne pourra pas progresser aussi loin que son point de comparaison. Il en sera toujours en-deçà, de sorte qu'il devra au minimum atteindre son propre objectif d'une refonte constitutionnelle qui permette au francophone d'être égal à égal avec l'anglophone dans une structure politique soumise au régime parlementaire dominé par une majorité anglophone. Et il devra réussir ce tour de force après avoir été élu sous les couleurs du refus de la souveraineté. Si pour les Québécois, le refus de la souveraineté signifie seulement la recherche d'une autre formule d'égalité dans la confédération, pour le public et les dirigeants anglophones du Canada, ce refus signifie l'acceptation de la prédominance du Canada sur le

régionalisme, donc sur le Québec. M. Ryan partira ainsi en perte de vitesse pour affronter des habitudes d'une majorité pour laquelle le Québec n'est qu'une province comme les autres, ne méritant point de complaisance spéciale, et enfin rentrée dans le rang.

Son entreprise est ainsi vouée à l'échec, permettant la reprise du pouvoir du Parti Québécois en 1984 ou 1988, avec tout un peuple devenu habitué à sa différence et à l'idée d'inévitable souveraineté comme moyen de sa propre réalisation.

M. Jacques Parizeau sait cela. Et son objectif est par conséquent bien au-delà de quelques élections partielles ou même des élections de 1980.

L'obstacle que serait le parti libéral du Québec

Son second adversaire, le moins dangereux, est le Parti Libéral du Québec. Certes, ce parti est appelé à gouverner le Québec sous peu. Mais c'est précisément cette victoire qui le mènera à la défaite et à la confirmation du projet péquiste et québécois de la souveraineté.

L'obstacle d'un "progressisme" immature

Le troisième et plus dangereux adversaire du projet souverainiste est constitué des héritiers de la Révolution Tranquille qui en sont demeuré au stade de l'immaturité. La Révolution Tranquille fut un mouvement de maturation de la société québécoise vers l'exercice d'une démocratie politique plus engagée et des libertés responsables dans l'activité économique et les relations de travail. Par réaction à la société paternelle qui la précédait, la Révolution Tranquille comportait des actions de refus et contestation dans le style d'une adolescence qui se mue vers la responsabilité contre la domination parentale. Simultanément, elle comportait l'exercice d'une maturité par laquelle les hommes politiques, les dirigeants d'entreprise et les mouvements syndicaux parvenaient à prendre conscience de leur puissance respective et de leur situation de partenaires sociaux à parts égales.

Avec le temps, le partage devait se faire entre les dirigeants responsables des divers secteurs de la société et cette partie légère et passionnée de notre adolescence nationale qui a préféré se cantonner dans son esprit d'affrontement.

Cette dernière partie des acteurs de la révolution d'hier se proclame volontiers "progressiste", mais elle ne conçoit la responsabilité qu'en termes de revendication, la collaboration qu'en termes de contestation politique, le bien-être de la vie nationale qu'en termes de protection de ses biens privés corporatistes, et l'unité des Québécois qu'en termes de l'exercice permanent d'un rapport de force.

Nous reconnaissons là les directions syndicales actuelles du Québec et une large partie des effectifs de base du Parti Québécois.

Dans la perspective d'un État national des Québécois, cette option ne respecte pas l'évidente nécessité de l'esprit de responsabilité sociale, de négociations privilégiant l'efficacité mutuellement bénéfique des partenaires sociaux et la mutuelle volonté d'exercer des libertés sectorielles dans le respect du bien de toutes les parties concernées.

La présence politique de ces "progressistes" de l'adolescence sur l'échiquier québécois menace doublement la souveraineté québécoise. Elle menace la volonté de collaboration nécessaire à l'enrichissement collectif des Québécois, qui sera indispensable au succès de la construction plutôt que du démantèlement du Québec. Et elle menace surtout l'instrument privilégié de la souveraineté, le Parti Québécois lui-même.

En effet, le Parti Québécois origine directement du Mouvement Souveraineté-Association fondé par René Lévesque et auquel adhéra Jacques Parizeau. Lorsqu'il fut question de fonder un parti politique souverainiste, des négociations furent entreprises entre le MSA et le parti indépendantiste de Pierre Bourgault, le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale (R.I.N.). Ce dernier groupe était essentiellement animé par une passion im-

mature de la revendication, compréhensible en période de mutation sociale, mais irréaliste face aux exigences d'une responsabilité sociale, politique et économique qui fasse démocratiquement l'unité d'une nouvelle nation. Par conséquent, René Lévesque veilla lui-même à l'échec de ces négociations. Il y gagnait deux avantages: celui de ne pas traîner avec lui une aile radicale, sorte d'épouvantail politique (les élections suivantes allaient manifester cet handicap) et celui d'avoir à sa gauche un parti politique qui confirmerait devant les électeurs l'équilibre responsable du Parti Québécois. Mais la suite est connue. Évincés par l'échec des négociations, les rinistes prirent leur revanche: Pierre Bourgault proclama la mort du R.I.N. et au cri de "Vive le Parti Québécois" immigra avec tous ses membres dans le Parti Québécois au moyen des adhésions individuelles à ce parti. C'est depuis ce temps que le Parti Québécois va être constamment tirailé entre la contestation héroïque et poétique, socialement réprouvé par la population votante, et la responsabilité tactique et efficace.

Cette division s'est tout particulièrement manifestée aux dernières élections partielles dans les comtés de Prévost et Maisonneuve où, s'objectant à l'"interférence" de la part de la direction du parti, une partie des militants dits péquistes a contribué à affaiblir plutôt qu'à aider leur parti.

Or les jours sombres du Parti Québécois approchent à toute vitesse sous forme des prochaines élections générales. La présence massive des "progressistes" dans ce parti pourra alors en provoquer la mise à mort. En effet, la perte du pouvoir politique par un parti — aussi prévisible soit-elle — demeure une expérience traumatisante. C'est l'occasion des coups d'état. Il n'y a aucun doute qu'alors l'aile immature du parti tenterait de prendre définitivement le contrôle du parti. La conséquence pratique en sera la transformation de ce parti en repoussoir électoral et le conduira à l'anéantissement politique.

Manceuvre contre l'immatunité syndicale

Face à l'immatunité "progressiste" syndicale et péquiste, il faut manœuvrer avec imagination et fermeté. D'où l'attitude du gouvernement Lévesque dans les présentes négociations avec le Front Commun.

Le ministre Jacques Parizeau a offert un choix à la partie syndicale: elle peut être un partenaire social responsable et maîtresse de son propre pouvoir, ou choisir d'être un adversaire politique dont il faudra abattre la puissance. Si la partie syndicale optait pour le rôle de partenaire social à part entière, alors le gouvernement accepterait de négocier véritablement dans le cadre de ses possibilités réelles pour la signature des meilleures conventions collectives mutuellement bénéfiques qu'il soit possible de rédiger. Si la partie syndicale choisissait de prendre la convention collective comme occasion et moyen de faire l'affrontement politique, alors le gouvernement serait impitoyable avec elle, mais de façon imaginative et non stéréotypée.

Conscient des deux possibilités mais de la plus forte probabilité d'un affrontement politique, le gouvernement a prudemment avancé des premières offres qui auraient pu permettre un début de négociation ou un début d'affrontement.

Mais la réplique syndicale fut pour sa part stéréotypée dans sa dénonciation tonitruante des lacunes des premières offres.

Le gouvernement a fait un second pas en suggérant que les négociations aboutissent au plus tard à la fin de l'année '79. Dans la ligne d'une négociation entre partenaires, l'offre était socialement rentable pour toutes les parties. Mais dans la ligne d'un affrontement, l'offre affaiblissait la partie syndicale en limitant le temps de pourrissement de la situation nécessaire à la sensibilisation et à la mobilisation de ses effectifs. Le syndicat s'est jeté tête baissée dans le piège en refusant le bénéfice de négocier comme partenaire et en choisissant quand même d'affronter en situation de faiblesse.

Ayant accepté la limite de fin d'année, les syndicats du Front Commun, avec leur manque habituel d'imagination, ont préparé la grève, sans comprendre qu'un rapport de force n'est pas un rapport de masse mais plutôt de manœuvre et qu'un judoka saura toujours tirer profit de la force de la brute qui charge à la première occasion.

Pour préparer ses troupes, la partie syndicale a d'abord proposé à ses membres deux débrayages de 24 heures, sans cependant avoir un point précis de négociation à offrir comme appât pour les amener à la grève. Résultat: désaffection de la CEQ et annulation des deux journées de grève.

Pour montrer qu'il est toujours disposé à fonctionner comme partenaire social plutôt que comme adversaire politique, le gouvernement offre les congés de maternité — qu'il juge comme une demande socialement raisonnable — et promet des offres plus substantielles sur les autres objets de négociation dans un avenir prochain.

Réaction classique de la partie syndicale: grève de 24 heures d'une partie de la CSN et préparation d'une grève générale illimitée pour la semaine du 12 novembre. Devant quoi, le gouvernement retarde le dépôt de ses offres pour qu'elles arrivent dans les jours qui précèdent la grève et gênent la manœuvre d'affrontement.

Ces offres étant déposées, les tables de négociations travaillent 24 heures sur 24 et partout il y a de nets progrès vers l'entente. La relation de partenaires sociaux s'avère possible. Le premier ministre la propose aux chefs syndicaux le dimanche, deux jours avant la grève prévue. Il suggère que la grève soit retardée pour tenter la conclusion de l'entente que chacun pressent être tout près.

Réaction stéréotypée de la partie syndicale: il serait trop tard, ce qui signifie que cette partie se veut d'abord un adversaire politique qui capitaliserait d'un règlement de négociations au moment de sa grève.

Le choix s'offre alors au gouvernement: régler la paix sociale dans le contexte d'un affrontement politique et

consacrer ainsi le rôle dissolvant des syndicats dans la société québécoise, ou sacrifier pour un temps la paix sociale pour contraindre la partie syndicale à la collaboration sociale ou à l'affrontement et la défaite politique.

C'est le sens de la loi 62. Elle est inutilement provocante pour celui qui veut acheter la paix sociale. Mais elle est la manœuvre du judoka pour celui qui veut vaincre un adversaire persistant dans l'arène politique.

Cette loi est tactiquement enrobée de souci pour la paix sociale grâce au Syndicat des Fonctionnaires Provinciaux du Québec qui perturbe le Québec depuis plusieurs mois et refuse de présenter les offres gouvernementales à ses membres pour qu'elles soient votées. L'incurie de cette direction syndicale et les souffrances qu'elle a fait subir à la population souvent très démunie, ont soulevé la colère des citoyens. Ce syndicat servira à légitimer l'opération de report de l'exercice du droit de grève du Front Commun au 30 novembre. Car c'est tout le Front Commun qui est ramassé avec le Syndicat des Fonctionnaires.

La réaction est prévisible: l'appel au défi de la loi par les chefs du Front Commun, ou si l'on préfère, le buffle voit rouge et charge.

Suites prévisibles de la manœuvre

Voici les faits. Le restant appartient à l'avenir donc ne peut être que supputations ouvertes aux comportements variés des parties en cause.

Jacques Parizeau connaît l'état des troupes syndicales. Il est en droit de supposer que le défi de la loi sera accepté par les uns et rejeté par les autres. Par conséquent, il a provoqué la charge de ses adversaires sur le terrain de son choix le contraignant à la confusion et aux tiraillements.

Réveillant les tables de négociations, il maintient l'incertitude dans le camp adverse, et lui offre encore l'occasion de devenir un partenaire social. J'ignore les

mesures pratiques qu'il pourra prendre du côté des syndicats qui défieront la loi. Sans doute qu'il essaiera de les déséquilibrer par une offensive conjuguée de fermeté contre l'acte politique et de bienveillance du côté des négociations.

Ou bien les syndicats finiront par signer des accords, et la preuve aura été faite que la négociation est préférable à la grève; car la grève comme telle sera réprimée. Ou alors les syndicats se rendront à l'échéance du dépôt des offres patronales et devront bien les faire voter par leurs membres.

Dans ce cas, la loi prévoit que les membres ont droit à 48 heures de préavis avant le vote. Ainsi le gouvernement devrait avoir le temps de faire parvenir aux syndiqués une présentation vulgarisée des offres qui leur seront faites avant qu'ils ne doivent en affronter la présentation dialectique et partisane qu'en feront leurs propres exécutifs syndicaux. Ceci n'assure pas que les offres soient acceptées, mais prévient le rejet systématique de celles-ci. Or, comme certaines de ces offres sont réellement intéressantes et comme l'action syndicale se sera enlisée dans l'incohérence ou le cul-de-sac, inévitablement plusieurs syndicats locaux accepteront les propositions gouvernementales.

Alors, selon une interprétation autorisée de l'article 4 de la loi 62, un tel vote équivaldrait à la signature de contrat. Ce qui signifie que le Front Commun, chaotique dans sa bagarre politique, tenté par des offres réelles, verra une partie de ses effectifs quitter le champ de bataille et même de négociation.

Resteront alors les poches de résistance qu'une manœuvre imaginative saurait peut-être réduire à l'acceptation d'un rôle de partenaire social ou à la capitulation politique.

En sera-t-il ainsi? La pratique contient ses imprévus. Et les meilleurs projets peuvent échouer. Mais ces projections sont conformes aux actions du passé et à la stratégie qui semble guider l'action gouvernementale.

Si l'action politique du Front Commun connaît l'échec, bien que sa négociation sociale puisse aboutir, alors l'influence de ses dirigeants en tant que leaders politiques diminuera certainement, permettant au réformisme syndical de s'affirmer en direction d'une collaboration nationale plutôt que d'une contestation permanente.

Certes les inconditionnels de l'affrontement railleront le Parti Québécois, se moquant de son "soi-disant préjugé favorable aux travailleurs". Mais le gouvernement aura fait la preuve publique qu'il préfère l'intérêt réel du travailleur-citoyen et partenaire social et qu'il n'est pas prêt à sacrifier cet intérêt au chantage des immatures au poing fermé. Le gouvernement aura prouvé que sa priorité est la négociation pour une convention collective et non l'affrontement politique.

Manœuvre contre l'immatunité partisane

Second effet de la loi 62: déjà les membres radicaux du Parti Québécois ont commencé à renvoyer leur carte de membre à la direction du parti. L'épuration automatique de ce parti devrait lui permettre un renouvellement réformiste pour les années qu'il passera dans l'opposition et lui offrir la chance d'un retour au pouvoir en 1984 ou 1988 pour mener le Québec à sa souveraineté.

Post-scriptum

Les réflexions présentées ci-dessus ont été conçues la veille du vote des syndicats du Cégep de La Pocatière sur le défi à la loi. Le rejet de ce défi, localement, puis dans la plupart des syndicats du secteur enseignant, la réouverture des négociations depuis, bref, les événements qui se poursuivent d'heure en heure ce samedi matin le 17 novembre semblent encore aller dans le sens de l'hypothèse explicative formulée ci-dessus.

Mais il faudra attendre plusieurs jours, plusieurs mois et même plusieurs années pour s'assurer que cette hypothèse est fondée en réalité ou pour se dire qu'elle n'aura fait que répondre avec bonheur à certains faits ou pour reconnaître qu'elle tient plus de la fabulation que des intentions réelles des acteurs principaux des événements.

ANNEXES

I — Parizeau (*Actualité*, nov. '79)

“Je crois que nous sommes probablement sur le point d'aborder... la possibilité d'un changement révolutionnaire dans les techniques de négociations, disait-il en 1970 après avoir quitté le gouvernement. Nous pouvons faire en sorte que le mouvement syndical prenne dans l'opération gouvernementale, dans le fonctionnement budgétaire, une importance de premier plan, une importance qu'il n'a jamais eue quant aux choix sociaux qui impliquent toute la société... Si l'expérience réussit, c'est peut-être, socialement parlant, au Québec, le début de quelque chose de profondément révolutionnaire.”

La direction “révolutionnaire” des syndicats n'allait pas dans le sens de la cogestion ou de la discussion des priorités avec le gouvernement, comme le souhaitait Parizeau. Face au gouvernement Bourassa, elle allait dans le sens de la confrontation et des déclarations de guerre.

Aujourd'hui, les syndicats du front commun se plaignent d'être en face d'un conservateur rétrograde. Ils se trompent. Ils sont, et pour eux ce sera bien pire, en face d'un parrain désabusé et désillusionné; d'un sympathisant déçu, et qui se sent trahi. Rien n'est plus féroce et redoutable comme adversaire!

II — Gaulin (*C.E.Q.*), *id.*

“J'ai les mêmes idées politiques que Charbonneau, complète Gaulin, mais j'ai un tempérament différent. Je suis plus un homme d'action que de discours. Pour que l'action porte, j'ai besoin d'un appui sensible et mesurable des membres. Notre image peut sembler moins radicale, moins agressive et militante, mais quand la CEQ va avancer, ce sera plus solide: le vrai progrès se fait quand les membres suivent et adhèrent.”

L'arrivée au pouvoir du Parti québécois a joué beaucoup dans ces changements. “Notre dossier d'analyse des classes a été beaucoup critiqué depuis

1976, explique Charbonneau. Nous nous sommes rendus compte que nos membres étaient plutôt anti-libéraux qu'anti-capitalistes. Nos membres sont sensibles au discours péquiste, puisque ce parti représente leur promotion sociale. Beaucoup d'enseignants y travaillent. Or, l'idéologie péquiste, c'est l'harmonie inter-classes le serrons-nous les coudes."



Anthologie de la littérature québécoise¹

par Maurice Lebel²

Le Tome I du *Dictionnaire des Oeuvres Littéraires du Québec des origines à 1900* venait à peine de paraître à Montréal, aux Éditions Fides (1978), que Les Éditions La Presse, dont le directeur littéraire est Roger Duhamel, lançaient les deux premiers volumes d'une *Anthologie de la littérature québécoise*; le troisième a vu le jour cette année (1979) et le quatrième sera en librairie en 1980. Cette *Anthologie* en quatre volets a pour directeur Gilles Marcotte, professeur à l'Université de Montréal; c'est lui

-
1. *Anthologie de la littérature québécoise* sous la direction de Gilles Marcotte. Volume I *Écrits de la Nouvelle France 1534-1760* par Léopold LeBlanc; Volume II, *La Patrie Littéraire 1760-1895* par René Dionne; Volume III, *Vaisseau d'or et croix du chemin 1895-1935*. Les Éditions La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
 2. M. Maurice Lebel fut doyen de la Faculté des Lettres de l'université Laval. Grand humaniste, l'Action nationale le remercie de sa précieuse collaboration. NDLR.

qui en a conçu le projet et choisi les collaborateurs. À vrai dire, le *Dictionnaire* et les deux premiers livres de l'*Anthologie*, des origines à 1900, ont paru en même temps, comme si l'*Anthologie* avait voulu précéder le *Dictionnaire* ou lui faire pendant. Mais il n'en est rien; c'est par pur hasard que les deux maisons d'édition montréalaises publièrent l'une et l'autre leurs ouvrages en 1978. Comme quoi il arrive parfois au hasard de bien faire les choses ou plutôt à un groupe de bons esprits de travailler à la même heure dans le même domaine, encore qu'ils poursuivent des formes d'activité et des desseins différents. En tout cas, il s'agit en l'occurrence de publications d'importance et de qualité au Canada français.

Écrits de la Nouvelle France 1534-1760 par Léopold LeBlanc, *La Patrie Littéraire 1760-1895* par René Dionne, *Vaisseau d'or et Croix du Chemin 1895-1935* par Gilles Marcotte et François Hébert: tels sont les titres respectifs et habilement choisis des trois premiers volumes; le quatrième, au titre également heureux, *L'Âge de l'interrogation 1935-1950*, doit paraître en 1980. L'esprit de l'*Anthologie* est défini par Gilles Marcotte dans son Introduction générale en tête du premier volume de la collection, *Écrits de la Nouvelle France*, où il déclare (p. XII) ouvertement: "Dans les quatre volumes que nous présentons, nous ne prétendons pas avoir fait preuve d'une objectivité parfaite. Une telle affirmation n'aurait d'ailleurs aucun sens: qui choisit, et si abondant que soit le choix, prend parti. Mais nous avons constamment veillé à ne pas nous laisser arrêter par des présupposés esthétiques ou idéologiques trop exclusifs". Que l'objectivité parfaite, en histoire comme en philosophie, en critique comme en littérature, n'existe point, tout le monde en convient, puisque la perfection elle-même est inexistante sur terre. Il y a loin, comme chacun sait, de la coupe aux lèvres, même si la distance séparant la jungle de l'université est souvent fort courte; seuls les faits comptent et parlent. Quoiqu'il en soit, une anthologie, comme l'art et le mariage, est un choix. Ce sont donc autant d'éternels sujets de conversation et de discussion. *Quot homines, tot sententiae*. Toutefois, l'important est de pratiquer un choix judicieux et réfléchi, puis d'éviter toute omission de conséquence.

Parmi les traits caractéristiques de cette récente et volumineuse *Anthologie*, mentionnons, au départ, la rareté des notes en bas de page; le Vol. I en contient 56, le vol. II, 39 et le Vol. III, 35, toutes bien comptées; elles ne dépassent guère une ligne. Ce qui me plaît énormément. La place la plus large est faite aux textes abondants et variés; seules la lecture et l'étude des textes forment l'esprit et le goût, le reste n'étant que pur verbiage. Ajoutons que les présentations des auteurs sont succinctes; elles renferment l'essentiel. Place aux textes. Prenez et lisez, puis jugez par vous-mêmes. Pas de critique littéraire ni d'histoire littéraire. Tant mieux! Les auteurs des textes cités sont présentés dans l'ordre chronologique; c'est seulement dans le Vol. II qu'on trouve des parties et des divisions, les auteurs y étant aussi rangés par genre. Des contes folkloriques, des cantiques et des chansons de qualité figurent avec raison dans les Vol. I et II. Que les collaborateurs éprouvent parfois quelque difficulté à respecter les limites qu'ils ont eux-mêmes établies est l'évidence même. La table des matières occupe une excellente position au début, tandis que la table des références est rejetée à la fin. Chaque volume est précédé d'une introduction limpide et substantielle, le premier par Léopold Leblanc, le deuxième par René Dionne et le troisième par Gilles Marcotte. Les trois ouvrages sont agréablement présentés et facilement maniables.

Le Volume I, *Écrits de la Nouvelle France 1534-1760* (XIII + 312 pages, 23 cm), comprend un heureux choix de textes de 38 auteurs, dont 19 sont des gens d'Église et 8 sont nés au pays. Ces derniers sont les premiers Français-Canadiens authentiques, sortis du sol, pour ainsi dire, et écrivant sur notre sol: Élisabeth Begon, Nicolas Jérémie, Louis Jolliet, Paul-Augustin Juchereau, Marie-Joseph Legardeur de Repentigny, Pierre LeMoyné d'Iberville, Étienne Marchand, Marie Morin. Les 30 autres, originaires de France, ont vécu plus ou moins longtemps en cette terre d'Amérique, qu'il conviendrait peut-être mieux d'appeler l'Ancienne France que la Nouvelle France. Ils ont tous laissé des écrits — le mot écrit, aussi vague que le mot pièce en parlant de théâtre, recouvre un peu tout ce que l'on veut — disparates et aussi peu

littéraires que possible. En fait, ils étaient trop occupés par ailleurs pour entretenir la passion de l'écriture, de la forme, du style. Ils visent plutôt à informer, à éduquer, à convaincre ou encore à décrire et à raconter tout simplement. Toutefois, Jacques Cartier écrit beaucoup mieux que Champlain. Marie de l'Incarnation et Paul LeJeune ont laissé des pages dignes de celles de Pascal. Louis Jolliet et Pierre LeMoynes d'Iberville sont des conteurs de talent. Lafiteau (1681-1746) est notre premier anthropologue; il est même un maître en anthropologie indienne. On peut en dire autant d'Élisabeth Begon, mémorialiste. Les textes des auteurs ont été, à quelques exceptions près, imprimés en France, car il n'y avait pas d'imprimerie au pays sous le régime français; ils expriment tous, cependant, certains aspects de la vie canadienne. Léopold Leblanc, à qui l'on doit l'introduction, le choix, la présentation des textes et les notes, a fait plusieurs découvertes d'auteurs, qui ne figurent pas dans le tome I du *Dictionnaire des Oeuvres Littéraires du Québec*: Barthélemy Vimont, Joseph de la Colombière (excellent orateur sacré, témoin ses sermons, inédits, pieusement conservés aux Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec), Paul-Augustin Juchereau, et Marie-Joseph Legardeur de Repentigny.

Le Volume II, *La Patrie Littéraire 1760-1895* (XV + 498 pages. 23 cm), comprend les textes de 35 auteurs, puis ceux de quatre chansons et de sept articles de journaux. C'est René Dionne qui en a fait le choix, composé la présentation et rédigé les notes. Tout en respectant l'ordre chronologique, il les a groupés par genre littéraire: journalisme (1), essai et chronique (2), roman et conte (2), histoire (2), éloquence (3), poésie (3). Il a aussi divisé la matière en trois parties respectivement intitulées: Les origines canadiennes (1760-1836), La patrie littéraire (1837-1865), La survie messianique (1866-1895). Très heureuse façon de présenter et de répartir les textes. Les poètes du XIX^e siècle sont déjà bien connus; on peut en trouver facilement les œuvres en librairie. Peut-être aurait-on pu leur faire la part un peu moins large et accorder plus d'espace à nos orateurs, dont les textes sont souvent inconnus ou inaccessibles. Cela me paraît d'autant plus juste que le discours occupe une place fort im-

portante dans la littérature nationale et patriotique au XIX^e siècle. Aussi suis-je un peu surpris de ne trouver à cette place aucune page des orateurs suivants: L.H. LaFontaine, G.E. Cartier, Adolphe Chapleau et Honoré Mercier. Pour ma part, j'aurais préféré la prose de Chiniqy sur la tempérance à celle de L.A. Dessaulles. Pas même une mention de l'historien Joseph-Edmond Roy (1858-1913) qui écrit bien; ni non plus de Benjamin Sulte (1841-1923). Je les préfère de beaucoup à Joseph Marmette et à Joseph Doutre. *Auctores scinduntur*. Quant à la survie messianique, loin de s'arrêter à la fin du XIX^e siècle, elle se poursuit jusque vers 1930; à vrai dire, elle n'est pas éteinte: elle est encore partagée par de bons esprits au pays, elle fleurit même en des terres lointaines. René Dionne a eu parfaitement raison d'inclure, à la fin de son *Anthologie*, le sermon de Louis-Adophe Paquet sur "La vocation de la race française en Amérique" prononcé à Québec en 1902.

Le Volume III, *Vaisseau d'or et Croix du Chemin 1895-1935* (XV + 498 pages, 23 cm), par Gilles Marcotte et François Hébert, comprend les textes de 45 auteurs présentés d'après la date de leur naissance, soit de Thomas Chapais (1858-1946) à Rex Desmarchais (1908-1974). Les textes présentés par François Hébert débordent très souvent 1935; 20 écrivains sur 45, soit près de la moitié, débordent ce millésime; j'ai même lu des textes de 1963 et de 1965. Comme quoi il ne suffit pas de ranger les écrivains d'après leur date de naissance, encore moins de leur représentativité; on doit plutôt tenir compte de la qualité de leurs œuvres. Or, pour ma part, je ne tiens pas du tout à relire Damase Potvin (1882-1964), Ubald Paquin (1895-1962), Rodolphe Girard (1879-1956), Henry Deyglun (1904-1971) et Jean Narrache (1893-1970); je leur préfère de beaucoup Gustave Lamarche (1895), François Hertel (1905), Jean Charbonneau (1875-1960), Henri D'Arles (1870-1930) et Georges Bugnet (1879), qui ne figurent pas dans ce volume. Et pourtant ils savent bien leur français, ces écrivains, sans ignorer pour autant celui des autres. Aucune mention non plus de Benjamin Sulte (1841-1923), de Joseph-Edmond Roy (1858-1951), de Maurice Hébert (1888-1960), de Séraphin Marion (1896) et de Gustave Lanctôt (1883-1975) ou de Léon Gérin

(1863-1951). Émile Nelligan occupe un haut rang parmi nos poètes. Soit. Mais pourquoi lui réserver tant de pages, alors qu'il existe d'excellentes éditions de ses œuvres poétiques? Ne trouve-t-on pas aussi plusieurs bonnes anthologies de notre poésie en vente dans nos librairies? Mais la prose de nos meilleurs écrivains est moins bien partagée que la poésie à cet égard.

Toutes ces réserves n'enlèvent rien aux solides qualités de cette *Anthologie* que je tiens pour une réussite remarquable. Je lui souhaite le plus vif succès auprès des élèves des CEGEP et des étudiants de Faculté, voire auprès du grand public qui aime encore lire, quoiqu'en disent les méchantes langues. Elle mérite aussi d'être largement diffusée dans nos universités canadiennes, *a mari usque ad mare*, où notre littérature est enseignée, et aussi en plusieurs collèges et universités des U.S.A comme à Northampton, Dartmouth, Rochester, New York et Washington. Elle se doit aussi d'être connue des étudiants en Angleterre et en France, notamment à Birmingham et à Edimbourg, à Leeds et à Londres, à Rennes et à Strasbourg, à Paris et à Aix-en-Provence, à Caen et à Bordeaux, où l'on donne des cours de littérature canadienne. Les étudiants d'Angleterre et de France — sans parler de ceux d'Allemagne et d'Italie, voire du Japon et de l'Australie — sont de plus en plus nombreux à s'intéresser à notre littérature. Ils manquaient d'une *Anthologie* de nos lettres. Ils la possèdent maintenant. Un excellent instrument de travail. À eux tous de s'en servir efficacement. Place aux textes à lire et à relire, à étudier et à assimiler, à grouper par thèmes et à apprécier.



Dictionnaire nord-américain de la langue française

par Maurice Lebel

Louis-Alexandre Bélisle est un travailleur intellectuel infatigable. Il semble avoir pour devise le titre même du livre bien connu de Georges Duhamel, *Travail, ô mon seul repos*. À 77 ans, il publie le *Dictionnaire nord-américain de la langue française*. Auparavant, il avait passé sa vie active à publier des livres et des revues, à traduire et à adapter des livres, voire à éditer lui-même une cinquantaine de ses propres volumes. Bien qu'il ne soit pas, cette fois, l'éditeur-imprimeur de son *Dictionnaire*, il y a vu de très près, cependant, comme bien l'on pense. Aussi a-t-il une très large part dans l'excellence de cette édition de la maison Beauchemin.

Le métier est l'homme même. Nous sommes tous des gens de métier; nous en portons le pli, nous en sommes marqués par la pratique. Auteur, compilateur, traducteur, éditeur-imprimeur, L.-A. Bélisle a consacré sa vie à défendre la langue française, à la faire mieux

connaître aux besogneux, aux humbles, aux journaliers, aux ouvriers, au menu peuple dont il est issu lui-même. Telle est l'idée-force de toute son activité professionnelle, de toute sa production linguistique et littéraire; telle est l'étoile qui l'a guidé au cours de sa carrière bien remplie. Terrien de vieille roche, fils de cultivateur-meunier, il a appris fort tôt, non seulement à retrousser ses manches, à se salir les mains et à besogner ferme, mais aussi à observer de près les merveilles de la nature et le cycle des saisons, à prêter l'oreille au parler des paysans et des ouvriers, à les comprendre et à les aimer; tour à tour manœuvre et paie-maître dans une entreprise forestière avec scierie, commis de banque, journaliste, il dut exercer plus d'un métier dans le dessein de gagner quelque argent afin d'obtenir un diplôme à l'université Queen's de Kingston. Avant de se lancer dans les affaires et dans l'édition-imprimerie, une fois monté en ville, il a fait un succès de son entreprise tout en restant fidèle à ses origines, dont il est naturellement fier; il appartient aussi sans conteste à l'époque où il a été jeune. Il ne sert à rien de se raidir, d'essayer d'évoluer ou de se consumer en regrets, on reste marqué à jamais par ses années de jeunesse, comme on l'est par l'exercice de son métier.

Un rapide coup d'œil sur l'imposante bibliographie de l'auteur du *Dictionnaire* suffit à le prouver. Constatant que ses compatriotes manquaient d'ouvrages de base en français, notamment dans les affaires, le commerce, l'industrie et la technologie, une fois devenu éditeur-propriétaire (1932-1964) de la revue, *Les Affaires*, puis en 1936 de *La Semaine Commerciale* et de ses ateliers d'imprimerie (1936-1974), il conçut l'audacieux projet de publier régulièrement des livres pratiques et plusieurs séries de manuels fondamentaux, comme *Le français des affaires*, *Initiation pratique à la bourse*, *Organisation et financement des entreprises*, *Marchés mobiliers et placements*, *Crédits et recouvrements*, *Sélection et formation des vendeurs*, etc. Ainsi, de 1940 à 1955, il publie quatorze volumes, dont douze font partie de la collection *La Bibliothèque de l'homme d'affaires*. Non content de ce premier résultat, il fonde, en 1943, la Société canadienne de technologie et décide d'adapter, de traduire, de composer et d'imprimer des manuels techniques en français,

qui constituent les trois séries suivantes: *Métiers de la construction* (6 volumes), *Bibliothèque du machiniste* (7 volumes) et *Manuels du mécanicien de machines fixes* (12 volumes). Tous ces livres sont comparables aux meilleurs ouvrages américains correspondants; ils comprennent chacun, outre un index bilingue, le terme propre français et l'équivalent anglais exact. Ces diverses publications ne manquèrent point d'attirer sur lui l'attention du directeur de l'École Supérieure de Commerce de l'Université Laval, qui l'invita à dispenser dans son institution, pendant une dizaine d'années (1939-1949), les cours de français des affaires et des marchés mobiliers.

Tout en voyant à la publication de *La Semaine Commerciale* et de ses propres volumes, sans oublier l'impression d'un bon nombre de livres d'auteurs canadiens, L.-A. Bélisle travaillait systématiquement deux heures par jour, bon an, mal an, depuis 1932, à la confection de ses deux œuvres maîtresses, auxquelles il tient comme à la prunelle de ses yeux: le *Dictionnaire général de la langue française au Canada* et le *Petit dictionnaire canadien de la langue française*. Le premier, paru en 1957, a connu deux rééditions (1974-1977). Ces deux dictionnaires eurent tôt fait de remporter un énorme succès, puisque 300 000 exemplaires et plus ont été vendus jusqu'ici au pays et à l'étranger. Peu après le lancement de son *Dictionnaire général* et de son *Petit dictionnaire*, l'auteur se mit à traduire trois livres américains, entre autres, *How to Read a Book*, de Mortimer J. Adler; *Comment lire les grands auteurs* engendra à son tour une collection de treize volumes d'auteurs classiques et la plus récente entreprise de cet inlassable publiciste qu'est L.-A. Bélisle est la préparation d'une trilogie intitulée "Biographie, Géographie, Histoire". Le premier volet de cinq volumes a paru à Montréal, aux Éditions *La Famille canadienne*, en 1978.

Le *Dictionnaire nord-américain de la langue française*, que j'ai le périlleux honneur de présenter, n'est donc pas l'œuvre du premier venu en lexicographie. Il n'est ni complet ni exhaustif. D'ailleurs, aucun dictionnaire de langue vivante ne l'est, ni même ne peut honnêtement prétendre l'être; en fait, je le sais de cer-

titude, même les thesaurus les plus huppés et les plus vénérables des langues anciennes grecque et latine sont loin d'être complets et exhaustifs. Il en est de la composition d'un dictionnaire comme de la culture de l'esprit, l'une et l'autre ne sont jamais finies.

De même qu'aucune bibliothèque nationale ne peut se vanter de posséder dans ses rayons tous les volumes parus dans le pays, de même aucun dictionnaire ne peut se piquer d'enregistrer tous les termes en usage dans les limites du territoire national. Le *Dictionnaire* de L.-A. Bélisle suit donc la règle générale. Il renferme, cependant, assez de termes nord-américains pour justifier son titre et sa parution, son emploi et son utilité. L'auteur les a relevés avec soin dans les écrits d'auteurs originaires de l'Acadie et du Québec, de la Louisiane et de la Nouvelle-Angleterre. Des termes authentiques, originaux, souvent savoureux, de bon aloi, dont bon nombre figurent même aujourd'hui dans les plus récentes éditions des dictionnaires Larousse et Robert; bannis des puristes, il y a quelque vingt ans, ils sont devenus monnaie courante, parce qu'ils font partie de notre univers physique et social, intellectuel et littéraire, c'est-à-dire de notre vie, de notre âme et de notre héritage.

Je ne puis résister au plaisir de citer à cette place le témoignage de Charles Bruneau, historien de la langue française. Pour être venu lui-même enseigner au pays, il connaissait bien le Canada français, son parler et ses usages. Celui-ci a écrit ce qui suit:

"Il existe — il doit exister — un français-canadien différent du français-parisien... Canadiens français et Parisiens français doivent vivre en frères, chacun dans son continent; ils ont tout intérêt à se fréquenter, à se surveiller et à s'emprunter ce qu'ils ont de bon. Expriment deux sociétés, deux cultures, ils ne peuvent manquer d'être différents. Fils d'une même tradition linguistique, ils doivent rester unis."

Louis-Alexandre Bélisle a toujours défendu et partagé ce point de vue de Charles Bruneau. Il est familier avec les ouvrages des auteurs de chez nous qui, de Napoléon Caron et Oscar Dunn à Victor Barbeau, et

d'Étienne Parent à Roger Lemelin, se sont penchés sur les aspects les plus variés de notre ramage. Son *dictionnaire* en est un du bon usage. Il est correctif. Il ne manque jamais l'occasion de mettre en garde contre toute incorrection ou impropriété de terme; les indications sur l'emploi correct et précis des mots ne font certes point défaut sous sa plume. Ce qui fait autorité, c'est l'usage ou, plus exactement, le bon usage, en conversation comme dans le style. Les mots ont beau être d'un emploi courant, ils ne sont pas pour autant admis d'entrée de jeu par les bons auteurs dans leurs écrits de qualité. Aussi les citations, les exemples, les textes jouent-ils un grand rôle dans ce *Dictionnaire*. Autrement, il ne serait qu'un squelette.

Il a beau être moins volumineux que le *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, il ne contient pas moins de 1200 pages réparties sur trois colonnes chacune et environ 60 000 mots, dont environ 3000 ne figuraient pas dans les éditions du *Dictionnaire général*. L'auteur, il est vrai, a jugé bon d'élaguer bon nombre de vieux vocables hors d'usage; il l'a allégé, avec raison, d'expressions ou de tournures désuètes. Les illustrations ont été aussi réduites des deux tiers; le *Dictionnaire* en contient près de 1200, qui ont été rajeunies et mises à jour. D'autre part, L.-A. Bélisle a enrichi son *Dictionnaire* de plusieurs milliers d'acceptions nouvelles. Le lecteur y trouvera, en effet, une pléthore de mots nouveaux, scientifiques, techniques et technologiques; l'astronomie, la chimie, la physique, la biologie, la médecine, la botanique, la géologie, l'électronique, l'énergie nucléaire, la mécanique, les mathématiques et la photographie me paraissent y occuper une place importante au plan du vocabulaire. Ainsi le *Dictionnaire général* est-il mis à jour, pour ainsi dire, dans le *Dictionnaire nord-américain*.

Ce *Dictionnaire* du bon usage s'adresse à tous sans pratiquer de discrimination d'âge ou de milieu, de métier ou de profession, de croyance ou d'origine. Il établit une nette distinction entre les canadianismes de bon aloi et les autres; il proscriit sans pitié les expressions fautives. Quant aux anglicismes de mot, ils sont faciles à repérer: ils crèvent les yeux ou écorchent les oreilles; on peut

aisément les relever et les corriger. Mais les anglicismes de syntaxe, plus sournois ou plus subtils, sont beaucoup plus dangereux que les autres: ils atteignent le cœur même de la langue, c'est-à-dire l'expression de la pensée et de l'âme. Aussi doivent-ils être encore plus pourchassés et bannis que les autres. Il faut leur faire la guerre sans merci.

Ce *Dictionnaire* comprend, outre un supplément d'une centaine de pages d'ordre biographique, géographique et historique, une liste des plus importantes villes du monde, avec leur population. Fort bien présentés, ces divers *addenda* ne manqueront pas de rendre de précieux services au lecteur.

Voici un dictionnaire usuel de haute qualité, appelé à une large diffusion au bureau, à l'école et au foyer, au laboratoire, au magasin et à l'usine. Sans prétendre enregistrer tous les mots nouveaux à mesure qu'ils surgissent dans les conversations ou les écrits, il reflète cependant, dans une très large mesure, l'évolution de la langue contemporaine. Il comporte une mine de renseignements précis et sûrs; il remplit parfaitement sa mission d'information. Bien plus, par ses multiples indications, il enseigne à mieux dire et à mieux écrire. Aux usagers de tirer le meilleur parti du nouveau Dictionnaire nord-américain de la langue française.



Penetang — Mont-Royal

par les parents de l'école Pierre-Laporte

Nous parents, professeurs et élèves de l'école Pierre-Laporte de Mont-Royal, au Québec, désirons aujourd'hui associer notre voix à celle des parents, professeurs et élèves de l'école La Huronie de Penetanguishene en Ontario. Notre démarche conjointe a pour but d'alerter nos compatriotes francophones du Québec et hors-Québec des dangers extrêmement subtils et inédits qui menacent actuellement le sort des écoles françaises, partout où leurs usagers francophones sont minoritaires dans leur milieu.

À Penetang en Ontario où les francophones constituent un pourcentage important de la population et réclament à juste titre leur propre école française, une bureaucratie têtue et abusive prétend leur imposer la solution d'une cohabitation forcée d'une entité francophone à l'intérieur d'une école anglophone.

À Mont-Royal, au Québec, où les francophones constituent 40% de la population, une autre bureaucratie têtue et abusive prétend cette fois leur imposer la cohabitation forcée d'une entité anglophone à l'in-

térieur de leur propre école francophone. C'est Penetang à l'envers! Et pourtant, les anglophones de Mont-Royal possèdent exclusivement dans leur langue sept des neuf écoles de cette localité.

Mais, dans les deux cas, les autorités ont balayé d'un revers de la main les vœux et les attentes réitérées du milieu et escamoté tout le processus d'une consultation démocratique. Dans les deux cas, les autorités se sont abritées derrière des arguments technocratiques de rentabilité et d'efficacité pour contrer l'esprit même des nouvelles politiques culturelles du Québec et des promesses multipliées du gouvernement ontarien concernant les droits des francophones de maintenir le caractère exclusivement français des institutions scolaires auxquelles ils ont droit.

Qu'on ne se méprenne pas ici. Ce n'est pas parce que le triste épisode du Règlement XVII voté en 1912 par le Parlement de l'Ontario appartient désormais à l'histoire, qu'il convient de s'endormir dans de fausses sécurités. Ce n'est pas parce que les hommes politiques s'interdisent aujourd'hui de porter à l'école française en milieu minoritaire des attaques directes que se permettaient jadis Mgr Fallon, que l'école française en milieu minoritaire a cessé pour autant d'être menacée. Elle l'est encore, mais plus sournoisement qu'autrefois et par des moyens d'autant plus pernicieux qu'ils ressemblent comme frères jumeaux aux procédés inattaquables d'une saine et irréprochable gestion administrative.

C'est ainsi qu'à Mont-Royal, au Québec, en 1979, une telle situation a pu se produire sous la gouverne de la plus nationaliste des Assemblées nationales de notre histoire et deux ans après la promulgation de la loi 101 qui fait de la langue française la langue officielle du Québec. C'est ainsi que le ministre de l'Éducation Jacques-Yvan Morin et le ministre d'État au Développement culturel, le Docteur Camille Laurin, voient contourner à Mont-Royal leurs propres politiques éducatives et linguistiques par une poignée d'administrateurs scolaires sourds aux attentes culturelles légitimes de leur milieu et de leur collectivité. C'est ainsi qu'au

Québec en 1979, des élèves, des parents et des professeurs francophones, après avoir essuyé des refus réitérés de la part de leurs Commissaires, n'ont d'autre recours désormais que de lancer un appel pressant à tous leurs compatriotes par le biais de leurs manifestations publiques, afin de les alerter à ce dangereux précédent qui risque de se répéter à la grandeur de leur pays.

Partout à Penetang comme à Mont-Royal, partout au Québec et au Canada où les francophones sont minoritaires dans leur milieu, partout où la dénatalité fait diminuer la clientèle de leurs écoles, d'autres administrateurs scolaires pourront décider d'agir de même. S'appuyant sur ces dangereux précédents, ils pourront prendre désormais prétexte de leur petit nombre pour regrouper les francophones avec une clientèle anglophone au nom de la rentabilité et des compressions budgétaires.

Et alors qu'aucun de ces milieux n'a sanctionné le principe des écoles bilingues, ces solutions administratives vont subtilement multiplier des écoles où le milieu de vie quotidien des enfants va tendre à devenir lui-même bilingue. Or un milieu de vie bilingue dans une localité où les francophones sont minoritaires, l'histoire nous l'a tous appris, cela signifie toujours à court ou à long terme, un milieu de vie qui tend à s'angliciser. Et cela, à Penetang comme à Mont-Royal, les francophones s'y opposent avec détermination.

Que les Québécois, trop confiants des garanties que leur a consenties la loi 101 ne se surprennent donc pas des rapprochements que nous établissons ici avec la situation faite à nos compatriotes francophones hors Québec, et à ceux de Penetang en particulier. Cette loi 101 peut être actuellement contournée dans son esprit par les événements actuels. En outre, l'avenir de cette loi apparaît aujourd'hui intimement lié à celui du Gouvernement qui lui a donné le jour. Et comme tout gouvernement, celui-ci reste sujet aux instabilités du destin électoral. Les francophones préoccupés du maintien de l'intégrité culturelle de leurs écoles ne doivent donc pas accrocher le sort de l'école française au destin fluctuant

d'un parti en particulier. Ils doivent au contraire l'asseoir sur des droits qui perdurent à la diversité et au destin des partis politiques et empêcher par tous les moyens démocratiques possibles, une décision technocratique locale de créer un dangereux et irréparable précédent dans la gestion scolaire du Québec.



"Raconte-moi Massabielle"¹

par Georges Allaire

En bref, ce sera l'histoire, sous forme de prose poétique, de Pacifique Haché, le fou du village de Massabielle. Lui seul n'a pas abandonné son village. Lui seul n'a pas été leurré vers la ville au profit d'une compagnie minière qui souhaite exploiter le sous-sol de Massabielle. Se proclamant roi de Massabielle, Pacifique détient cependant les titres réels de propriété d'une large part du village fantôme. Installé dans l'église abandonnée, il y affrontera l'intelligence légale d'une compagnie sans âme et la séduction télévisée au moyen de l'esprit de jeu et d'une patience typique d'un faible d'esprit. Il affrontera le corps, peut-être un peu l'âme, de Stella, fille quasi avortée d'une famille se craignant trop populeuse.

1. Le 21 décembre 1979, les Presses Élite Inc. de Montréal ont achevé d'imprimer un roman de Jacques Savoie intitulé: "*Raconte-moi Massabielle*", pour le compte des Éditions d'Acadie. Saluons l'Acadie. Saluons Jacques Savoie. Prix de l'exemplaire: \$6.95, plus .50 pour frais de port. Éditions d'Acadie, 120, rue Victoria, Case postale 885, Moncton, Nouveau-Brunswick, E1C 8N8. Sur demande, les Éditions d'Acadie ajouteront leur catalogue général à votre commande.

"*Raconte-moi Massabielle*" est plus que cela. Cette œuvre a le souffle poétique et divinatoire qui ne veut pas dire ce qu'il dit mais plutôt dit ce qu'il ne nous dit pas. Qui lit *Raconte-moi Massabielle* devine des vérités de notre monde où on frôle mes mystères qui se jouent de notre âme en notre temps.

Par-dessus le *sommeil télévisé*, deux fous s'affrontent, chacun nous invitant à partager son aliénation... mentale, mais surtout spirituelle. Je ne m'attarde pas au sommeil de l'esprit ouaté par la télévision. Anesthésie d'une âme autrement perdue, le ronron télévisé offre à chacun des bonheurs encapsulés qui permettent d'éviter les abîmes de l'interrogation: le défi d'aimer, le précipice de la mort, le mystère de naître, l'insaisissable créativité. Comme tu me lis, tu as quitté la passivité des sons et images pour pénétrer le domaine de l'action, de la compréhension, de l'engagement.

Au-dessus des ombres, *Raconte-moi Massabielle* présente deux esprits en combat, deux options qui sont chacune déraison: dé-raison et non a-raison. Le premier fou est cet avocat, l'avocat du diable qu'est la Compagnie minière. Ce fou a mis l'univers dans sa tête. Il a réduit l'univers en langage opérationnel, celui de l'efficacité, de la légalité, de l'utilisation des hommes au service d'un projet économique. D'apparence rationnel, son monde a évacué toute vie et toute âme. C'est l'ordre démentiel où tout ce qui vaut la peine de vivre est sacrifié au moyen de vivre.

Il appartiendra à la folie de la déraison de révéler l'échec de la folie de la raison: c'est le rôle de Pacifique Haché, fou devenu roi lorsque l'efficacité a effacé le bon sens. Pacifique oppose les niaiseries, le jeu, l'idiotie à la rationalité. Il le fait avec cette patience méthodique commune à sa folie et à celle de son opposant. Il réfute les moyens de vivre par une mi-obscurité ivresse de vie.

Parasite du conflit, femme ayant perdu l'âme, Stella observe, jouit, se désole, s'échappe, revient aux flots des événements. Si elle aime Pacifique, c'est d'un amour de chatte qui ronronne ou griffe selon que son maître lui

plaît ou déplaît. Image, peut-être, de ce qu'est devenu l'amour quand un monde en souhaite les attraits et en fuit la Vie.

Au terme de ce "récit d'une grande beauté littéraire" (selon la présentation publicitaire faite à juste titre par les Éditions de l'Acadie), après que Massabielle nous eut été racontée, quelle saveur nous reste-t-il? Il me reste la saveur de la tristesse, cette mort de l'esprit plus tragique que celle du corps.

Pendant que je vivais l'aliénation mentale d'un régime de l'efficacité, je n'ai pu que me réjouir, à froid, sans joie, de la folie du roi de Massabielle, de celui qui a pu tenir tête en disant simplement: "Gna!" Mais cette passe n'était que distraction. Une folie ne rend pas plus sage l'autre folie.

Hormis son conflit, Pacifique Haché n'est qu'un pauvre débile qui n'a pas de vie en laquelle vivre. Sa propre vie est errante et vide, aspirant, à son meilleur, à la vie des villageois qui n'ont pourtant pu résister aux leurreurs de l'efficacité.

Dans son conflit, Pacifique Hallé se donne apparence de vie. Mais refuser la mort d'efficacité n'apporte pas de vie. C'est uniquement se laisser définir par ce qu'il combat, devenant une efficacité à enrayeur l'efficacité, et par conséquent être vaincu à l'avance.

Nulle part nous ne trouvons joie de vivre dans Massabielle. Le secret de cet échec est révélé par distraction dès le début de l'aventure, en sa seconde page: "De voir l'église de Massabielle, plantée debout à se morfondre dans un champ, ça fait plutôt mal."

Jacques Savoie, avec l'instinct aveugle du poète, a révélé l'impersonnalité du monde de la comptabilité et des folies qui hantent nos esprits. Il a finement situé notre drame dans une maison de Dieu, vidée de Dieu, où le plus sage des hommes n'est alors finalement qu'un fou parodiant les actes d'une religion vide. Il n'y a plus de religion, de re-lien, de relation avec le mystère qui

déborde et donne sens à raisons et folies. Les hommes qui évoluent dans cette église ont abandonné le plus personnel que l'homme. Seuls, ils émettent des bruits toujours inférieurs au mystère de l'homme. Ils sont fous.



Au fil de l'actualité

par Patrick Allen

Une foi ensouchée dans ce pays

Tel est le titre d'un livre récent de Jacques Grand'maison. Son vingt-deuxième livre depuis 1965. Livre qui vient à son heure et qui est de nature à éclairer le choix que nous ferons, comme individus et comme collectivité, au Québec.

“Même les décisions politiques les plus audacieuses ne mènent nulle part, si nous ne savons les chemins de notre histoire. Certes, il faut reconnaître la préoccupation de l'aventure contemporaine, ici et ailleurs, et ne pas s'enfermer dans la nostalgie d'un passé idéalisé. Mais confiner cet élan nouveau aux combats de l'heure n'est pas plus sage. Une aventure difficile et problématique comme la nôtre exige une résolution appuyée sur de forts ensouchements, sinon les scénarios de dépassement vieilliront bien vite”.

M. Grand'maison poursuit en évaluant les choix à l'horizon et en évitant les confusions “d'un combat politique faussé par des emmêlements religieux”. Voilà un livre qui peut fouetter la fierté et le courage, si on a le cœur à la bonne place. Il devrait éclairer beaucoup de religieuses et de vieilles personnes qui n'ont même pas les éléments de base pour juger d'une question en politique québécoise. M. Ryan profite de toutes ces ignorances.

Une main cachée dirige

Jacques Bordiot publie un livre au titre mystérieux dans la revue *Lectures françaises*, de Paris. Chaque numéro contient des documents et des articles sur les puissances occultes et la haute finance internationale.

En cet ouvrage de près de 300 pages, il écrit: “Le monde est gouverné par de tout autres personnages que ne se l'imaginent ceux dont l'œil ne plonge pas dans les coulisses”. Mais il ne fait que répéter des paroles attribuées au premier ministre Disraëli.

Appuyé sur des sources autorisées, Bordiot arrive à l'effrayante conclusion qu'un très petit nombre de maîtres

de la haute finance internationale poursuit le rêve d'un "empire universel sous l'autorité d'une oligarchie apatride".

Le message est lancé aux Québécois qui veulent se donner une patrie à eux, dans le respect des autres, face aux puissances occultes et cossues qui ont les yeux sur les richesses naturelles de leur pays.

Sans doute, ce genre de livres, tout comme l'émission récente sur la Commission Trilatérale, à la télévision de Radio-Canada, ne doit pas nous aveugler ni être pris à la lettre, en raison d'omissions et d'interprétations imaginatives. Mais ce son de cloche mérite une attention perspicace.

Si nous voulons rester en terrain solide, nous n'avons qu'à parcourir la liste des 125 grandes entreprises anglo-canadiennes qui ont souscrit trois millions de dollars au NON: ces compagnies nous tiennent et veulent nous tenir encore longtemps!

Floralies 1980

Selon un dépliant disponible un peu partout, les Floralies internationales, à Montréal, en 1980, sont l'aboutissement de longues négociations menées dans les pays étrangers par le gouvernement du Québec.

Ces brillantes expositions horticoles évoquent les Fêtes des fleurs de la Rome antique. Les déesses d'antan seront remplacées par des Reines du myosotis ou des tulipes: ça ne fait pas de mal car les Reines passent si vite!

Montréal connaîtra deux floralies: les floralies intérieures, du 17 au 29 mai 1980, au vélodrome olympique qui, pour l'occasion, sera métamorphosé en une vallée de fleurs soigneusement aménagée par les horticulteurs du monde entier; les floralies extérieures, du 31 mai au 1 septembre, sur l'Île Notre-Dame qui trouvera sa vocation définitive de parc floral (expression actuelle de l'art paysager contemporain).

Les passeports, pour un jour ou pour la saison, s'enlèvent déjà. L'industrie horticole du Québec sera stimulée. Les retombées économiques de ces floralies, selon la *Revue Commerce* (février 1980), devraient atteindre \$90 millions. Notre Jardin botanique, de Montréal, qui accueille déjà deux millions de visiteurs par année, pourrait voir doubler ce nombre et orienter ses visiteurs vers les floralies. Ses dirigeants ont collaboré à la planification de ces Floralies. Le monde des fleurs nous attend!

Une école internationale trilingue à Montréal

Selon Michel Nadeau (*Le Devoir*, 29 janvier 1980), plusieurs grandes entreprises du Québec explorent la possibilité d'organiser une École internationale pour la région de Montréal.

Un des promoteurs du projet, M. Patrick J.J. Rich, l'explique de cette façon: "Les grandes entreprises reçoivent beaucoup de cadres qui ne viennent qu'en transit dans les bureaux du siège social. Il faut alors prévoir un enseignement pour leurs enfants qui leur permettra de s'adapter dans le système scolaire où ils devront se diriger après Montréal. Le projet prévoit l'enseignement au niveau primaire et secondaire. Il n'est surtout pas une façon de contourner les exigences de la loi 101, déjà appliquée avec une grande souplesse, réaffirme-t-on dans ces milieux.

Le gouvernement et la Chambre de Commerce applaudissent à ce projet. M. Camille Laurin "a lui-même ouvert la porte à une telle possibilité". Son frère, M. Pierre Laurin, directeur de l'École des Hautes Études Commerciales, fait partie du groupe d'étude qui vise à réunir les représentants des entreprises intéressées au projet. Si Toronto, Calgary et Vancouver en faisaient autant?

Une autre grève sauvage: celle des cols bleus

Les dirigeants de syndicats passent par une mauvaise période: l'opinion publique en a nettement assez! Conçu comme moyen honnête, ferme, même dur,

de pression sur les dirigeants d'une entreprise, voilà que le syndicat se révèle tout autre chose: un État dans l'État, un organe de chantage où tout le public devient l'otage enragé!

Jean-François Lebrun (*Journal de Montréal*, 22 février 1980) étale une liste de méfaits révoltants commis par les cols bleus de la ville de Montréal: sabotages, tentative de meurtre, saccages, etc. Les fiers à bras, ces mercenaires des syndicats, devraient être poursuivis en justice. À leur défaut, le syndicat lui-même ne pourrait-il être poussé en justice? Après avoir payé les dégâts, quelques fois, les syndicats seraient plus zélés pour retenir leurs zélotes et leurs fanatiques. Car, poussant l'opposition trop loin, ce n'est plus simplement le "patron" que ces demi-fous atteignent mais tout le public et leurs confrères des autres syndicats.

La stratégie de la balourdise

Les réflexions de Jacques Poisson sur le document *beige* du Parti libéral québécois ont occupé sept colonnes du *Devoir* (24 janvier 1980).

Il a lu les versions anglaise et française du document et il concluait que les auteurs ont coulé leur pensée dans les ornières d'un "pattern", sur grille et par blocs de mots.

Devant cet ouvrage rassurant mais ennuyeux, M. Poisson indique les *balises* posées le long de l'itinéraire constitutionnel: l'évanescence et le vaporeux, les figures nombreuses, le pluralisme traductionnel, les mots dans le vent, la phraséologie, les bons vieux anglicismes, etc.

M. Robert Berthiaume tenta une timide réplique à cet article de M. Poisson (*Devoir*, 14 février 1980). Il ne réfute aucune affirmation de M. Poisson, prétend que le livre s'adresse à la raison. Mais qui portera ce document aux "tripes"?

Un club de boursiers chez les jeunes HEC

Trop de Québécois ignorent la Bourse de Montréal. Or elle peut apporter beaucoup d'avantages. Signe des

temps: des étudiants des Hautes Études Commerciales organisent un club pour placements financiers. Pour eux il s'agit d'apprendre à jouer à la Bourse, pour vrai, sans trop de risques. Outil pédagogique d'initiation pratique et théorique à l'achat et à la vente des valeurs mobilières cotées en Bourse (*Forum*, 11 février 1980).

Tous les étudiants universitaires et même les CEGEP devraient former de tels clubs en s'assurant les conseils d'un conseiller compétent, disponible et dynamique. L'éducation économique sérieuse passe par là. La Bourse de Toronto est devenue populaire. Celle de Montréal décline. M. Parizeau, ministre des Finances du Québec, la revitalise en permettant de déduire de l'impôt provincial, certains capitaux de risque.

Collectivement nous pourrions récupérer plusieurs entreprises, seulement en possédant la majorité des actions de grandes entreprises, comme a fait Provigo. La Caisse de dépôts et placements en s'emparant de 20% des actions de Domtar, a été invitée à se faire représenter sur le bureau des administrateurs. Cela est important. La Domtar ne pourra plus facilement déménager ses coupes forestières et laisser derrière elle des villages-fantômes.

Une multinationale québécoise de l'alimentation

Provigo, multinationale des dépanneurs, Antoine Turmel, l'homme de deux milliards (*Actualité*, mars 1980). Jacques Forget nous décrit toute l'aventure des Provipop, Provisoir, Provi-Viande, Jato, Ava, Pinto, Provigain, et c'est toujours Provigo.

Ce que les Mouvements Desjardins ont accompli en dix ans dans le secteur financier, Provigo l'a fait dans le secteur de l'alimentation. Deux milliards et quart de dollars par année, dix millions de ventes par jour, un million par heure d'ouverture, voilà un succès peu banal.

Huit mille employés assurent le "fonctionnement d'un réseau de 30 filiales, de 50 centres de distribution en gros, de 80 entrepôts libre-services et agences, de 1500 épiciers affiliés et exploitant près de 400 établissements

d'accommodation, sans compter les 75 super-marchés, pharmacies et magasins d'escompte."

Voilà un empire, un géant financier contrôlé et administré, de Montréal, par des Québécois, en français, même si la moitié des 8000 employés sont anglophones.

Pour les années 80, plusieurs projets ambitieux: une chaîne de restaurants (*fast food*), construction de centres d'achat à Montréal, récupération du plus gros actionnaire individuel, soit la chaîne Sobey's des Maritimes, etc.

Plein succès à ceux qui sont à l'origine du regroupement de 1969 qui a donné naissance à Provigo: Antoine Turmel, René Provost et Jean-Louis Lamontagne, ainsi qu'à toute la super-équipe qui les entoure.

Claude Ryan et la démagogie

Lise Bissonnette (*Le Devoir*, Les déséquilibrés selon Claude Ryan, 20 février 1980) posait cette question à M. Ryan: "Celui qui ne manque jamais d'accents humanistes pour défendre une minorité linguistique au Québec, qui se scandalise avec raison de tout discours injurieux pour elle, de tout discours qui semble l'écarter du courant de la vie québécoise, celui-là aurait-il sa propre définition du super-citoyen, sain de corps et d'esprit et partout digne d'une mesure supérieure de respect?"

En effet, M. Ryan défend toujours "les autres" mais à peu près jamais "les siens". Il montre à l'évidence une propension viscérale de partisan étroit "à jouer avec les préjugés les plus communs pour ridiculiser ses adversaires".

Au député, ministre du développement culturel, M. Camille Laurin, psychiatre de son métier, M. Ryan lui conseille de retourner à ses travaux. C'est de "l'artillerie bien légère jusque là!" M. Laurin n'aurait qu'à conseiller à M. Ryan de retourner à son métier de journaliste et les deux adversaires seraient quittes.

L'artillerie devient plus lourde quand M. Ryan dit à M. Laurin qu'il "pourrait facilement occuper ses journées de

psychiatre à même le Parti québécois qui compterait amplement de déséquilibrés pour lui fournir une clientèle". Voilà qui atteint une profession, un parti et tous les voteurs qui ont réduit M. Ryan à l'opposition.

La passion politique est mauvaise conseillère. Un *gentleman* devient grossier. Un politicien devient démagogue. La sincérité est remplacée par l'injure. Sartre appelle schizophrène "un de ces rêveurs éveillés dont le propre est de ne pouvoir s'adapter au réel". Maintenant qu'il a M. Trudeau dans les jambes, M. Ryan devra sûrement rectifier son tir et connaître les désenchantements des refus en chaîne qui lui opposeront les Anglo-Canadiens, même à son type édulcoré de fédéralisme renouvelé. Sans compter la vie dure que lui feront tous les nationalistes du Québec tant qu'il continuera à parler en faveur des intérêts du Canada plutôt qu'en faveur des intérêts du Québec.

La peur économique: une sottise

Que le Québec prenne en main ses leviers économiques, voilà la pensée qui dirigeait, depuis plus d'un siècle, d'éminents penseurs, comme Bouchette, Parent, Langlois, Gouin, Groulx, Montpetit, Angers, Minville, etc.

L'affirmation de soi, le profil de notre identité exigent la maîtrise de l'économie comme un prérequis essentiel. Seul moyen de sortir le Québec de son état d'*assisté social*. Voilà un programme traditionnel repris avec vigueur par le ministre d'État au développement économique, M. Bernard Landry, devant 110 membres du Conseil des gens d'affaires de la Rive sud et de la vallée du Richelieu.

Une lettre formidable à La Presse (22 février 1980)

À monsieur Jean-Guy Dubuc,
Service de la page éditoriale.

Dans *Glissades d'un ministre* (15 février 1980), vos propos m'ont fait sursauter. Vous voyez dans la suggestion de M. Camille Laurin de rendre le Forum, de Mont-

réel, français, un manque de respect, une impolitesse, une *intolérance totalitaire*. Je n'aime pas l'allusion: vous lisez trop *The Gazette*.

À la guerre linguistique, Monsieur Dubuc, nous y sommes conviés depuis un siècle et toutes nos stratégies ont jusqu'ici lamentablement échoué, y compris la dernière de M. Pierre Trudeau.

L'histoire du monde nous apprend que lorsqu'il y a deux langues en présence sur un même territoire, le respect de l'autre n'a jamais été une caractéristique de cette situation. Il s'agit d'un affrontement où le plus fort gagne.

Et nous, les francophones d'Amérique, si nobles et si humanistes que puissent être nos motivations, ne pouvons changer les règles du jeu. Ce sont les grands, les vainqueurs, ceux qui représentent 97% de l'Amérique du nord et 75% du Canada, qui décident de la façon dont s'organise la polémique linguistique dont nous savons — c'est là une des grandes leçons de l'histoire du bilinguisme sur la terre — qu'à la fin, il n'y aura qu'un vainqueur, c'est-à-dire une langue.

Alors qu'en ce dernier siècle on a aboli, par législation, le français au Manitoba (les 50% de francophones d'alors ne sont maintenant que 3% et chaque dollar consacré à la traduction en cette province est du gaspillage!); alors que par une autre loi on a supprimé le français au Nouveau-Brunswick à la fin du siècle dernier (les intellectuels de cette province viennent s'installer au Québec pour éviter que leurs enfants ne s'assimilent!); alors qu'en 1913, on radiait, par le Règlement 17, le français dans toutes les écoles publiques en Ontario (il y avait alors et numériquement et en pourcentage plus de Franco-Ontariens que d'Anglo-Québécois!); alors qu'aujourd'hui on hue des bouts de chanson interprétés en français à Toronto, à Edmonton, à Winnipeg et à Vancouver, qu'on en est rendu dans ces villes à ne plus risquer un mot de français pour ne pas nuire à l'unité nationale, que M. Clark ne peut même pas prononcer une phrase française sans que s'élèvent des tollés de pro-

testations; alors que se déroule sous nos yeux cet évident ostracisme linguistique qui fait de nous des exilés de l'intérieur, il se trouve chez nous des éditorialistes, des penseurs, pour nous dire que nous sommes mesquins de suggérer un environnement français au Forum de Montréal.

Quand je vois M. Ryan juger M. Camille Laurin, *dangereux*, quand j'entends dire par des nôtres que nous devenons une nation intolérante, je me dis qu'on doit être un peuple très malade pour se porter avec autant de désinvolture à la défense de ceux qui, linguistiquement, nous ont opprimés de façon si évidente.

Que des joueurs de hockey visiblement colonisés disent, après avoir été si malmenés ailleurs, qu'il faut être polis pour nos visiteurs, est désolant. Que des éditorialistes proposent à des milliers de lecteurs des attitudes qui mèneront au *génocide en douce* est affligeant.

Comprenez donc, Monsieur Dubuc, que ce temps naïf du messianisme canadien-français en Amérique est terminé. La seule mission qu'il incombe aux Québécois de réussir c'est non pas de s'occuper du sort des téléspectateurs d'Ottawa ou de Burlington mais celle de se donner un pays où ces interminables et épuisantes chicanes de langue prendront fin.

Comme les Américains ont réussi la leur et comme les Canadiens l'accomplissent actuellement. Et une fois que cette mission sera réalisée, les historiens de l'avenir nous trouveront mille fois plus généreux envers nos minorités que les *Canadians* l'auront été pour nous. Et alors vos petits-enfants reliront cet éditorial que vous aviez écrit en 1980 et se diront: "Est-ce possible?"

J'ai lu, quant à moi, tous les éditoriaux de *La Presse*, du *Devoir* et du *Soleil*, lors du tristement célèbre Règlement 17 d'Ontario: nos penseurs furent d'une insignifiance politique inqualifiable.

Quand comprendrons-nous, comme peuple, qu'on ne peut obtenir la justice politique que si on est d'égal à

égal? En attendant, arrêtons au moins de défendre les autres — ils peuvent faire ce travail eux-mêmes — et pensons à nous. Quand des intellectuels sont colonisés, comment voulez-vous que le peuple ait de la fierté?

Je le vois parfois ce futur Québec mais la gestation sera longue car nous sommes malades et le portons si douloureusement. Et parfois aussi, quand je vois se mettre si souvent à genoux une partie de notre élite sous prétexte qu'il faut respecter les autres, je m'inquiète!

Naîtra-t-il un jour? Quand nous, qui représentons à peine 3% de l'Amérique du nord, au lieu d'en prendre soin, nous nous occupons des goûts des adultes bien portants de Burlington, j'ai peur! Votre éditorial, Monsieur Dubuc, m'a fait mal! — *PAUL DAOUST* (St-Eustache)



L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

DIRECTION: JEAN GENEST

Chef de secrétariat: Mme Muriel Champagne

Rédaction et administration: 82 ouest, rue Sherbrooke, Montréal
H2X 1X3 ou Tél.: de 09.00 à 13.00 h. à: 845-8533.

Abonnement: \$20. par année. De soutien: **\$25.**

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans l'INDEX DES PERIODIQUES CANADIENS, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, PERIODEX, publié par la Centrale des Bibliothèques, et RADAR (Répertoire analytique d'articles de revues du Québec) publié par la Bibliothèque nationale du Québec.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT: M. François-Albert Angers

VICE-PRÉSIDENTS: Madame Paul Normand
M. Charles Poirier

SECRÉTAIRE: M. Gérard Turcotte

TRÉSORIER: M. Patrick Allen

DIRECTEURS:

MM. Yvon Groulx	Dr Pierre Dupuis
Richard Arès	Léo Jacques
Albert Rioux	Dr Jacques Boulay
Jean-Marc Léger	Charles Castonguay
Jean Genest	Guy Bouthillier
M. et Mme Michel Brochu	Pierre Trépanier
Claude Trottier	Raymond Barbeau
Jean Marcel	Delmas Lévesque
Rosaire Morin	André Auclair
Jean-Marc Kirouac	Jean-Paul Rioux
Ruth Paradis	Mme Nycol Pageau-Goyette
René Blanchard	André Provost

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

DIRECTION: JEAN GENEST

Chef de secrétariat: Mme Muriel Champagne

Rédaction et administration: 82 ouest, rue Sherbrooke, Montréal
H2X 1X3 ou Tél.: de 09.00 à 13.00 h. à: 845-8533.

Abonnement: \$20. par année. De soutien: **\$25.**

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans l'INDEX DES PÉRIODIQUES CANADIENS, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, PÉRIODEX, publié par la Centrale des Bibliothèques, et RADAR (Répertoire analytique d'articles de revues du Québec) publié par la Bibliothèque nationale du Québec.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT: M. François-Albert Angers

VICE-PRÉSIDENTS: Madame Paul Normand
M. Charles Poirier

SECRÉTAIRE: M. Gérard Turcotte

TRÉSORIER: M. Patrick Allen

DIRECTEURS:

MM. Yvon Groulx	Dr Pierre Dupuis
Richard Arès	Léo Jacques
Albert Rioux	Dr Jacques Boulay
Jean-Marc Léger	Charles Castonguay
Jean Genest	Guy Bouthillier
M. et Mme Michel Brochu	Pierre Trépanier
Claude Trottier	Raymond Barbeau
Jean Marcel	Delmas Lévesque
Rosaire Morin	André Auclair
Jean-Marc Kirouac	Jean-Paul Rioux
Ruth Paradis	Mme Nycol Pageau-Goyette
René Blanchard	André Provost

*Nous souscrivons avec fierté
à l'Action Nationale*



LA QUÉBÉCOISE
SOCIÉTÉ
SECOURS MUTUELS

UNE INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE
AUX SERVICES EXCLUSIFS
DES MEMBRES DES SOCIÉTÉS
NATIONALES DES QUÉBÉCOIS

des régions suivantes:

La Société Nationale de l'Est du Québec
La S.N.Q. de la région des Hautes-Rivières
La S.N.Q. de la région de l'Outaouais
La S.N.Q. de la région Saguenay Lac St-Jean
La S.N.Q. de la région de l'Amiante
La S.N.Q. de la région Richelieu St-Laurent
La S.N.Q. de la région Richelieu-Yamaska